

5

Le développement économique



1. Préambule

2. La structuration de l'espace provincial

3. L'égalité des chances

4. L'amélioration des conditions de vie

5. Le développement économique

6. La gouvernance

7. Synthèse

Entrecroiser plus de brins au service de l'émancipation économique des populations.



Introduction	120
5.1. Développer l'économie locale	125
5.1.1. La mise en place des outils d'appui au développement	125
5.1.2. Le développement du secteur rural	130
5.1.2.1. L'agriculture	130
5.1.2.2. La pêche	133
5.1.2.3. L'exploitation forestière	134
5.1.3. La diversification économique	137
5.1.3.1. Le tourisme	137
5.1.3.2. L'aquaculture	138
5.1.3.3. Les autres secteurs d'activité	140
5.2.3.4. Le rôle des SAEML provinciales	142
5.1.4. Le soutien à l'innovation	144
5.2. Maîtriser la ressource nickel	147
5.2.1. Le développement de la SMSP	148
5.2.2. La construction de l'usine du Nord	150
5.3. Préserver l'environnement naturel	153
5.3.1. La protection des espaces naturels	154
5.3.2. La maîtrise des impacts des activités humaines	157
5.3.3. La protection contre les risques naturels	160
5.4. Favoriser l'insertion des Kanak dans l'économie	161
5.4.1. Le développement des terres coutumières	161
5.4.2. L'accès à l'emploi et aux activités économiques	162
5.4.3. La persistance des activités traditionnelles	163

Introduction

Le sens de l'action

L'orientation générale consistait à accompagner le décollage économique de la Province nord. Le développement d'un tissu économique en Province nord devait permettre la création d'emplois par le salariat et par l'entrepreneuriat, lesquels favoriseraient à leur tour la « fixation » (l'installation durable) des populations, qui trouveraient localement les conditions de leur insertion économique et d'obtention d'un revenu monétaire.

La province Nord visait notamment la diversification de son économie jusqu'alors essentiellement rurale et minière.

Dans le secteur minier, le rachat de la Société Minière du Sud Pacifique (SMSP) par la province Nord a concrétisé une promesse de permettre aux Kanak d'accéder à l'exploitation du nickel. Depuis lors, la création d'une plus grande valeur ajoutée a été le sens du développement de la filière nickel pour la province Nord.

L'action publique et parapublique n'était pas suffisante pour l'installation d'une dynamique économique pérenne et structurante en Province nord. C'est pourquoi, il a été recherché un levier beaucoup plus puissant, par le biais

d'une usine de transformation du minerai et c'est ainsi que la province Nord a défendu et soutenu la construction de l'usine du Nord.

L'implantation de l'usine métallurgique pouvait créer les conditions du réel décollage économique souhaité, à la condition d'optimiser et d'en maîtriser ses impacts. En effet, compte tenu des disparités existantes, cette accélération du développement économique présentait un risque majeur de fracture sociale induite par une marginalisation des populations situées en périphérie des pôles de développement.

La collectivité cherche l'implication de la population afin qu'elle soit étroitement associée à la dynamique de développement et elle veille à sa répartition harmonieuse et équilibrée entre les différents espaces socio-économiques. Dans le même temps, la province Nord respecte le choix de la population de s'insérer dans l'économie de marché, là où elle le souhaite, ou de conserver son mode de vie traditionnel.

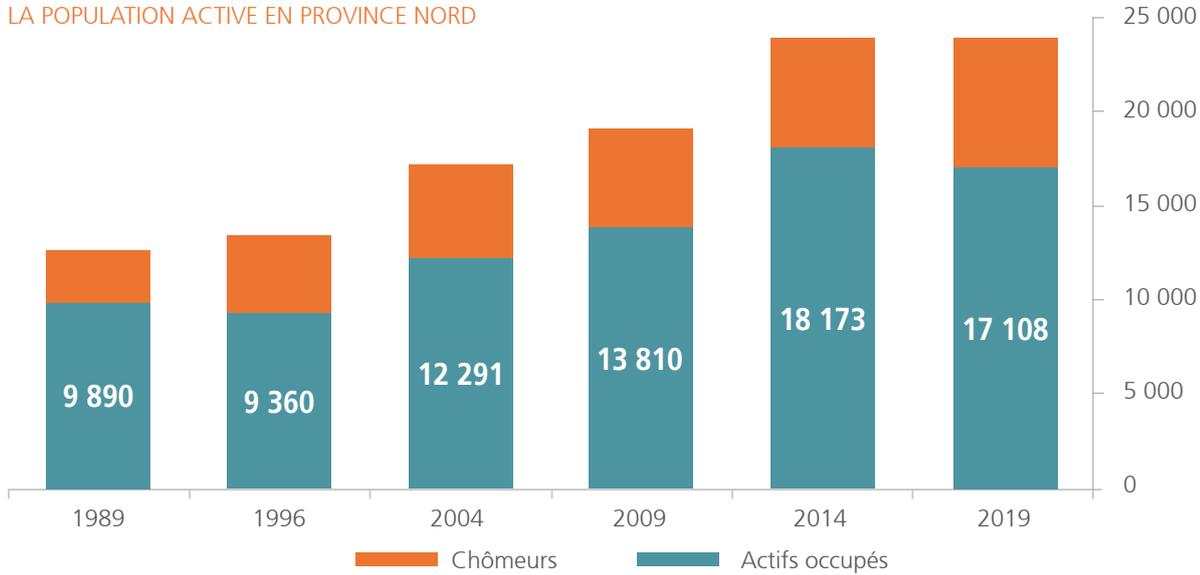
En outre, cette évolution socio-économique ne doit pas se faire aux dépens d'un patrimoine naturel exceptionnel déjà durement touché dans certaines zones.

L'évolution de la situation

La population active de la Province nord a quasiment doublé en trente ans (+ 87 % de 1989 à 2019) et le nombre d'actifs occupés a augmenté de 73 %. Le sommet a été observé en 2014 avec plus de 18 000 personnes actives et occupées. Les

actifs occupés sont composés des travailleurs indépendants et des salariés. Le nombre de salariés a connu une forte croissance et leur nombre a été multiplié par 2,5 depuis 1989, c'est plus qu'à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie où ce facteur est de 2,2.

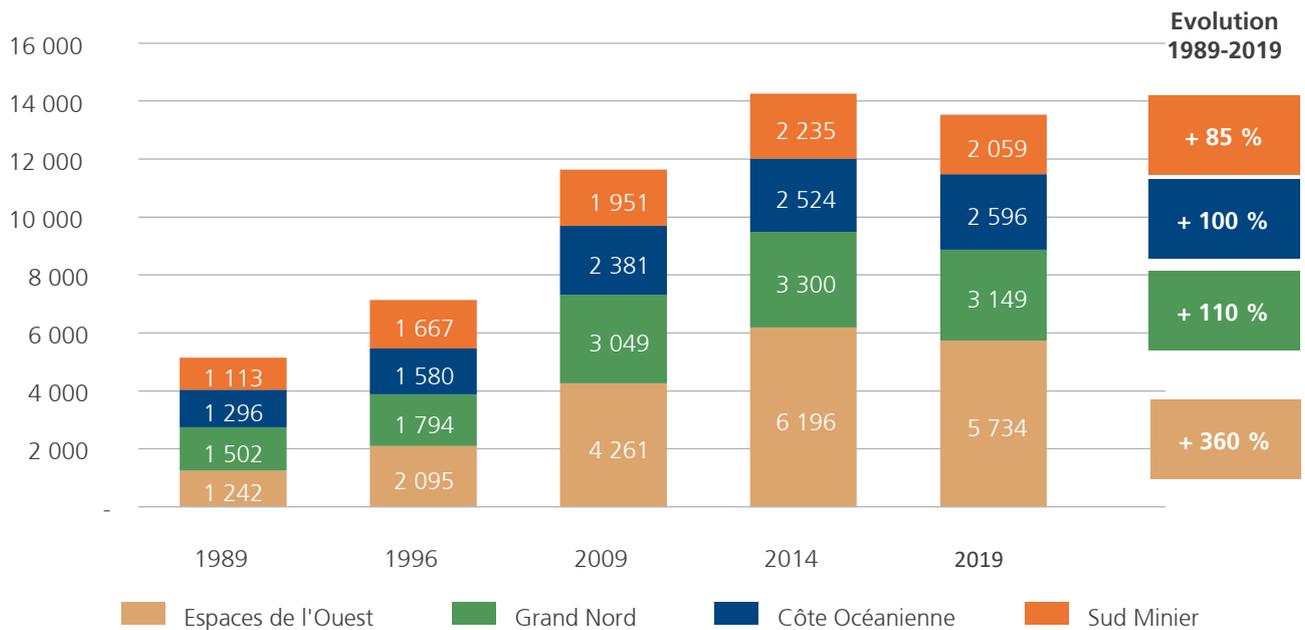
LA POPULATION ACTIVE EN PROVINCE NORD



Pour autant, cette croissance n'est pas répartie uniformément dans le territoire provincial. Elle a été supérieure dans les Espaces de l'Ouest (multiplication par 4,6) tandis que dans les autres ETH, le nombre de salariés a simplement doublé.

Ces emplois ont été créés par des entreprises dont le siège est situé en Province nord ou ailleurs. Une entreprise sur dix a recours à des salariés.

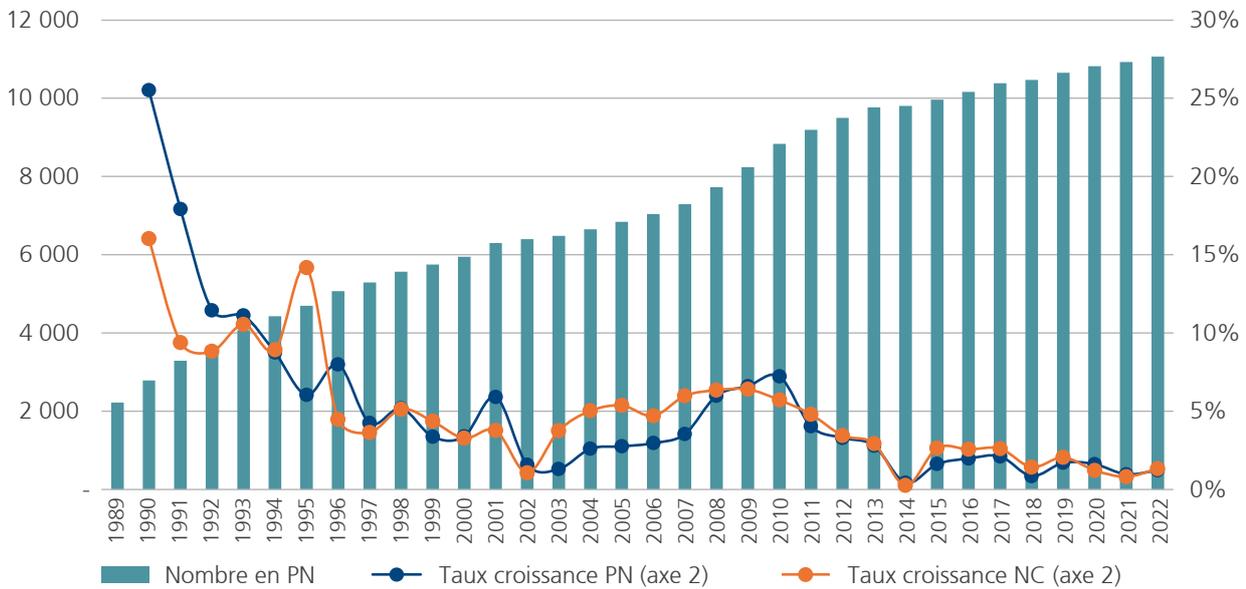
EMPLOIS SALARIÉS EN PROVINCE NORD



Le nombre global d'entreprises répertoriées a été multiplié par cinq en Province nord depuis 1989. L'accroissement de leur nombre a globalement suivi le rythme observé à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie (sauf durant les années 2003 à 2007 où il était en deçà) avec ses périodes de grand ou de faible dynamisme.

En 2022, 155 d'entre-elles (soit 1,4 %) employaient au moins 10 salariés alors qu'elles n'étaient que 34 en 1995 (0,7%). Le tissu économique s'est donc consolidé.

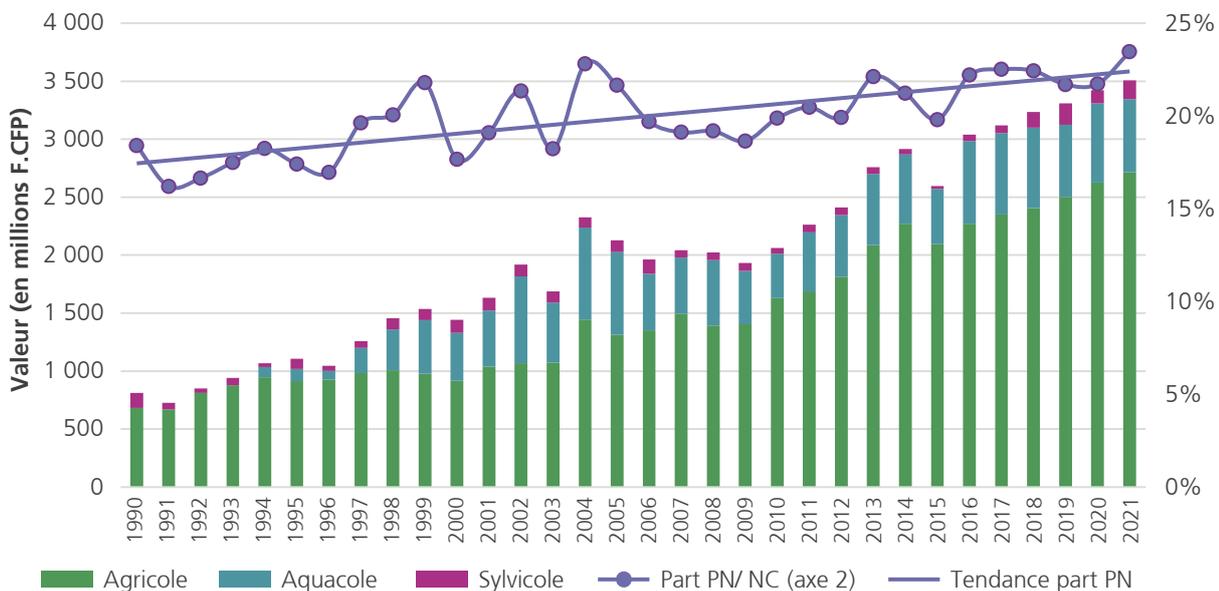
ÉVOLUTION DES ENTREPRISES INSCRITES AU RIDET



Les productions rurales marchandes (agriculture, aquaculture et bois) ont significativement augmenté depuis le début des années 1990 où leur valeur annuelle s'établissait sous le milliard F.CFP. La croissance de ces productions en Province nord a été légèrement supérieure à celle de la Nouvelle-Calédonie.

Aussi, la contribution provinciale à la production totale calédonienne qui se maintenait sous les 20 % jusqu'aux années 2000 est au-dessus de ce seuil depuis une dizaine d'années. De son côté, l'activité agricole en tribu souvent non marchande demeure toujours présente.

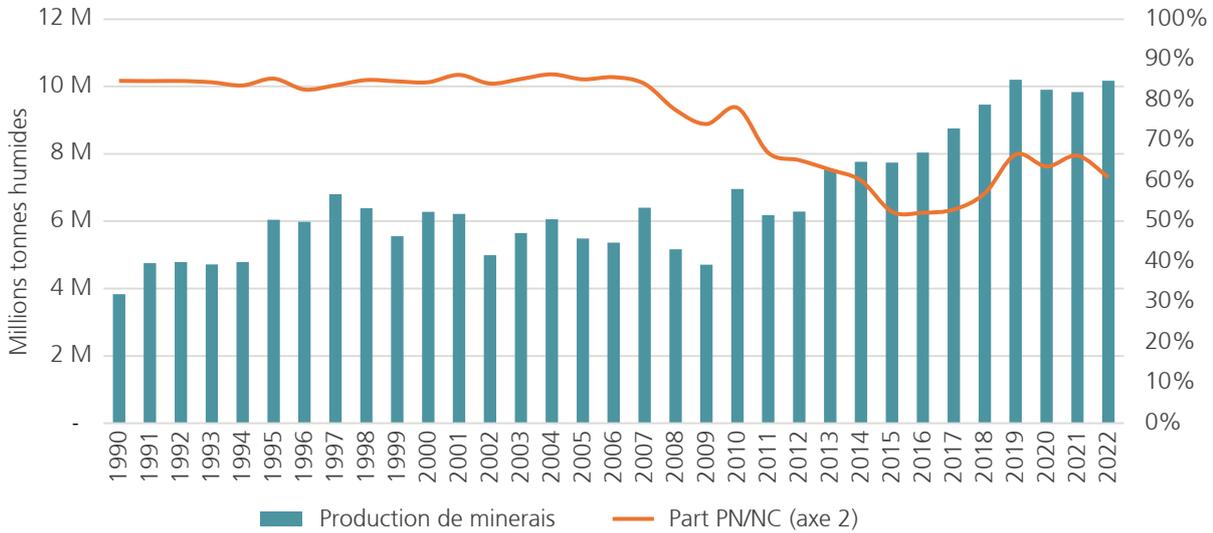
ÉVOLUTION DES PRODUCTIONS RURALES EN PROVINCE NORD



La mine est un autre secteur d'activité majeur pour l'économie de la Province nord et la majorité des sites exploités y est implantée. Le volume de minerai extrait est passé de 4,5 millions de tonnes (moyenne 1990 à 1992) à 10 millions de

tonnes (moyenne 2020 à 2022). Jusqu'en 2007, 85 % de la production calédonienne est issue de la Province nord. Cette part s'est érodée depuis 2007 avec l'ouverture de l'usine du Sud mais elle reste encore supérieure à 60 %.

PRODUCTION MINIÈRE EN PROVINCE NORD



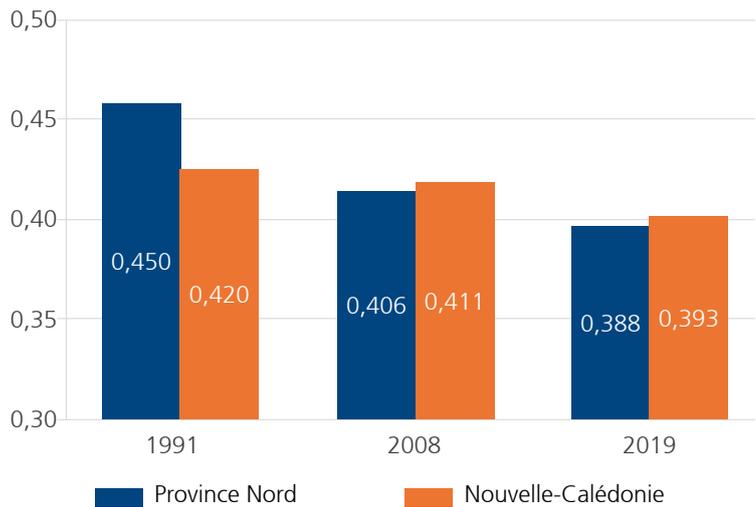
La création de richesse induite par le développement économique a permis d'augmenter les revenus monétaires de la population. En 2020, le niveau de vie mensuel médian¹⁴ d'un habitant de la Province nord est de 142 000 F.CFP¹⁵. C'est 19 % de moins que celui de l'ensemble des calédoniens qui se monte à 175 900 F.CFP mais cet écart était de 45 % en 1991 selon l'étude sur le budget des ménages. Les écarts de revenus se sont donc réduits depuis trente ans.

Pour autant, la distribution des revenus présente de fortes disparités. Ainsi, un quart de la population provinciale dispose de moins de la moitié du niveau de vie médian, qui est le seuil statistique pour définir la pauvreté monétaire¹⁶. Le niveau de vie montre également des différences géographiques. Un clivage entre les communes de la côte Est et celles de l'Ouest est observé. L'indice de Gini¹⁷ mesure le degré d'inégalité de la redistribution des revenus. Il a évolué favorablement depuis 1991, notamment en Province nord. L'indice du graphique prend en

compte l'autoconsommation et la redistribution par les aides sociales qui contribuent à modérer les inégalités de revenus des ménages.

INDICE DE GINI / RESSOURCES MONÉTAIRES ET NON-MONÉTAIRES

Source : ISEE



14 ISEE - Synthèse N° 64 - Étude sur la pauvreté en Nouvelle-Calédonie – 2023. La médiane sépare la population en deux : 50 % des personnes ont un niveau inférieur et 50 % ont un niveau supérieur.

15 Par unité de consommation

16 Indépendamment de la pauvreté ressentie ou de la pauvreté en conditions de vie. Cette définition ne renvoie à aucune notion d'exclusion, de marginalisation, de privation ou de renoncement à ses besoins.

17 L'indice de Gini varie de 0 à 1, où 0 signifie l'égalité parfaite (tout le monde a le même revenu) et 1 signifie l'inégalité totale (une personne a tout le revenu, les autres n'ont rien).

La diversité biologique de la Nouvelle-Calédonie est l'une des plus exceptionnelles au monde et d'après l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN), le pays est classé au 12^{ème} rang des 34 « points chauds » de la planète en termes de biodiversité. La Province nord ne fait pas exception et toutes ses régions abritent un patrimoine floristique et faunistique rare. La connaissance de cette richesse biologique originale a beaucoup progressé depuis trente ans. Sa fragilité a concomitamment été mise en évidence alors que les menaces sur les milieux naturels restent nombreuses et ont même tendance à croître avec le développement économique et l'augmentation démographique.

L'évaluation de la flore de Nouvelle-Calédonie indique que 41 % des taxons (sur 1 730 espèces évaluées) sont menacés d'extinction¹⁸. Les trois principales menaces qui pèsent sur ces espèces ou sous-espèces sont par ordre d'importance les feux,

l'activité minière et les espèces envahissantes.

Par ailleurs, la publication de l'atlas des forêts naturelles de la Province nord a démontré l'extrême fragmentation de la forêt et mis en évidence sa vulnérabilité.

Le diagnostic préalable au plan climat énergie a évalué les émissions directes de gaz à effet de serre émises en Province nord à 780 000 teq CO₂ en (pour l'année 2015) avec une tendance à l'augmentation, soit en moyenne 15,6 t/habitant, ce qui est très élevé.



Présentation du piégeage des cochons à Hienghène



Premier salon de l'horticulture

Présentation du suivi des récifs à la fête de la science



18 Endemia & RLA Flore NC (2022). La Liste rouge de la flore menacée de Nouvelle-Calédonie (synthèse 2014-2021).

5.1. Développer l'économie locale

En 1990, la province Nord a pris en charge les compétences précédemment exercées par le Territoire dans le développement économique « sous toutes ses formes » ainsi que de manière spécifique :

- la réglementation, l'organisation et le fonctionnement des activités touristiques ;
- la recherche-développement dans les domaines économique et social à l'exception de la recherche scientifique ;
- le développement agricole et l'économie rurale (sauf certaines réglementations, les abattoirs et les statistiques d'intérêt territorial) ;
- les pêches maritimes et l'aquaculture.

L'action provinciale a d'abord été cadrée par le Code de Développement de la province Nord (ou CODEV) « en vue d'assurer le décollage économique social et culturel de la province ». Instauré en 1990 et constitué d'un ensemble de

mesures incitatives générales, ou sectorielles, le CODEV est le premier outil d'appui aux initiatives individuelles et collectives. L'intervention provinciale s'est structurée au fil du temps et depuis le début des années 2000, la logique d'intervention économique qui prévaut se résume en 4 points :

- développer durablement tout en améliorant et en renforçant l'existant ;
- structurer les acteurs, les filières et les professions ;
- accompagner les acteurs ;
- protéger la diversité biologique.

D'une manière générale, la collectivité soutient les initiatives qui favorisent la création de richesse sur l'ensemble de la province et s'appuie sur une approche de développement local qui consiste à accompagner à l'échelle d'un petit territoire, commune ou bassin de production, les projets collectifs et individuels portés par les acteurs.

La collectivité soutient les initiatives qui favorisent la création de richesse sur l'ensemble de la province

5.1.1. La mise en place des outils d'appui au développement

Pour soutenir les porteurs de projets et faciliter la concrétisation des idées, un dispositif complet et multiforme a été mis en place progressivement. Ces mesures, ouvertes à toutes les personnes qui ont des projets et veulent être acteurs du développement économique, permettent le renforcement des fonds propres, l'accès aux prêts bancaires et l'accompagnement de l'entreprise.

Ces mesures sont présentées successivement par grand programme avec les moyens mis en œuvre et les principaux résultats obtenus.

Le soutien à l'investissement individuel est réalisé notamment avec des aides directes par le biais du code de développement ou de dotations aux SAEML. Le CODEV a fait l'objet de révisions à plusieurs reprises pour l'adapter à l'évolution du contexte et des ambitions affichées. Quatre Sociétés d'Economie Mixte Locale (SAEML) ont été constituées fin 2003, à raison d'une par ETH. Leur objectif est de financer des actifs immobiliers ou des équipements lourds qui ne pourraient pas être portés par la seule initiative privée. Les

actifs ont ensuite vocation à être rétrocédés à l'exploitant. En 2022, les quatre SAEML ont fusionné en une seule structure. Dans le même temps, le fonds de garantie pour le développement de la Province nord (FGN) a été institué. Il est destiné à faciliter l'intervention des banques en faveur des petits projets économiques et il s'adresse à des promoteurs qui ont difficilement accès au crédit.



Jeudi du centre ville à Nouméa

Dans le même but de favoriser le recours à l'emprunt pour des promoteurs qui trouveraient difficilement des financements auprès des banques « classiques », la province Nord a alimenté deux fonds de prêts : l'un auprès de l'association Initiative NC (à partir de 2008) et l'autre au Crédit Agricole Mutuel (depuis 2010). C'est aussi l'une des raisons au soutien apporté au fonctionnement de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE). Enfin dans le domaine agricole, la province Nord réalise des travaux de création de ressource en eau pour le compte des exploitants.

Les subventions aux projets représentent 64 % des interventions totales depuis 1990.

Les dotations aux SAEML prennent aussi en compte les dotations à SOFINOR et à Nord Avenir.

Les subventions aux projets représentent 64 % des interventions totales depuis 1990

Les dépenses du tableau cumulent investissement et fonctionnement.

DÉPENSES ANNUELLES MOYENNES (MILLIONS F.CFP)

Mode d'intervention	1990-1999	2000-2009	2010-2022
Aides aux projets	231	309	219
Dotation aux SAEML	122	69	104
Ressource en eau agricole	35	21	10
Fonds de prêts	0	16	39
Total	388	415	372

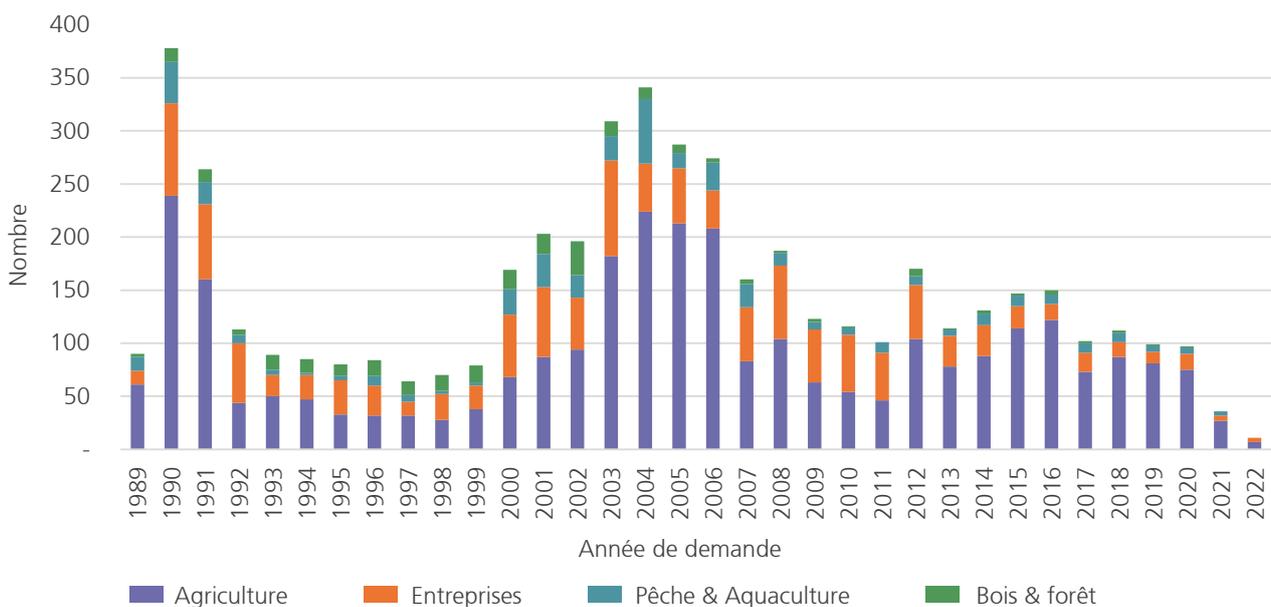


Forum organisé par Cap emploi

Plus de 5 000 projets ont été agréés depuis 1989 au titre du CODEV. Le graphique en illustre l'évolution chronologique. Deux périodes ont été très dynamiques avec plus de 250 projets par an : le début de la provincialisation et le début des

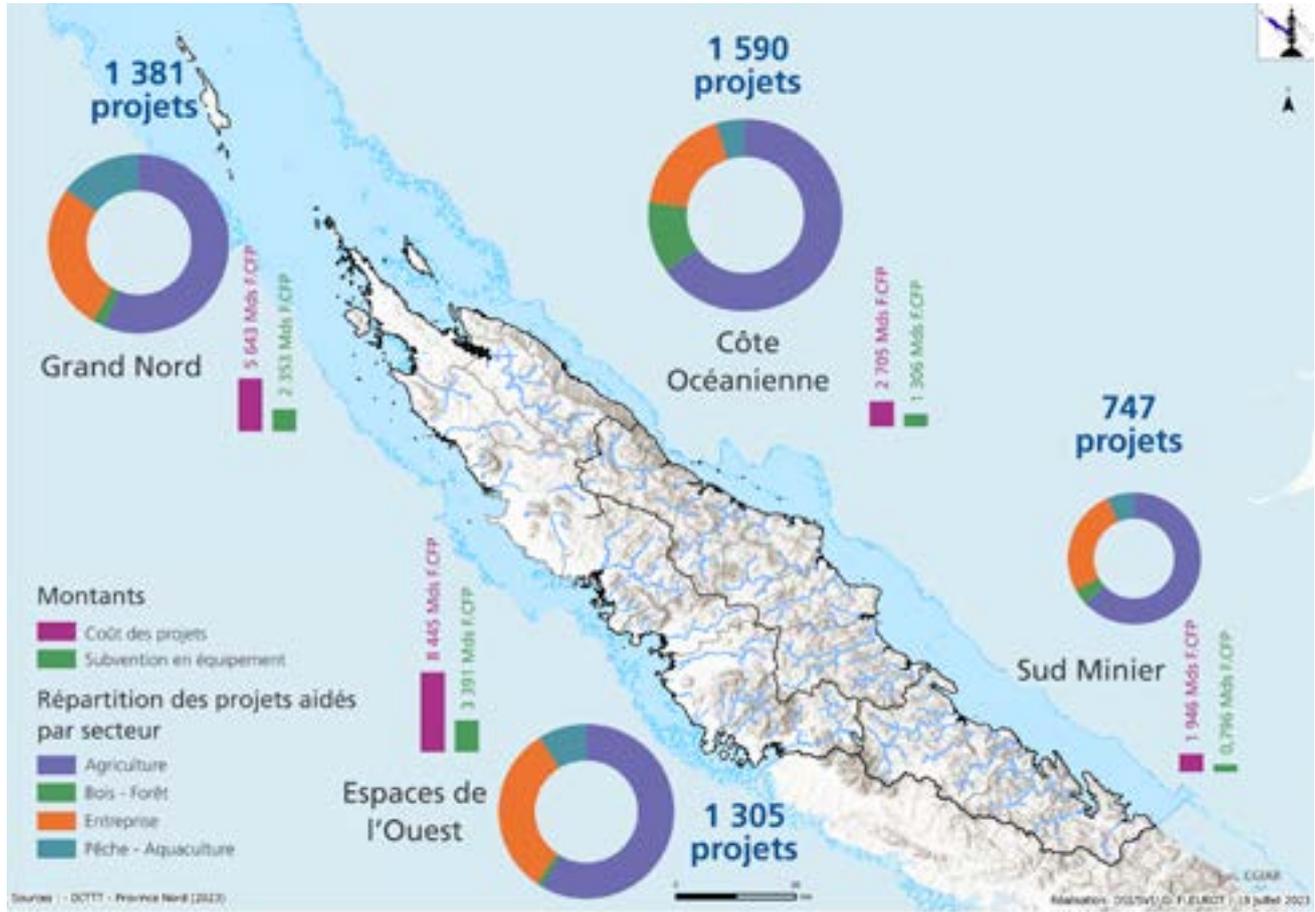
années 2000. L'investissement prévisionnel de ces projets se monte à 18,8 milliards F.CFP qui ont bénéficié de 7,8 milliards F.CFP de subvention d'équipement et de 980 millions F.CFP de subvention de fonctionnement.

AGRÈMENT DES PROJETS PAR SECTEUR



La répartition géographique des projets soutenus est présentée sur la carte.

LES AIDES AUX PORTEURS DE PROJETS



Des projets de toutes tailles ont été agréés comme le précise le tableau. Ceux dont l'investissement ne dépasse pas deux millions F.CFP sont les plus nombreux, ils cumulent 14 % des

subventions accordées. A l'inverse, ceux de plus de 10 millions F.CFP pèsent 8 % du nombre total et ils ont perçu près de 60 % des aides.

Catégorie de taille / investissement (Millions F.CFP)		Nbre	Montant (M. F.CFP)		Part du total en %		
			Invest.	Subv Equip.	Nbre	Invest.	Subv Equip.
Très petit projet	Moins de 0,5	1 895	444	255	38%	2%	3%
Petit projet	De 0,5 à 2	1 548	1 581	838	31%	8%	11%
Moyen projet	De 2 à 10	1 176	5 271	2 197	23%	28%	28%
Grand projet	De 10 à 50	375	6 870	2 762	7%	37%	35%
Très grand projet	Plus de 50	37	4 654	1 847	1%	25%	23%
Total général	Tous	5 031	18 820	7 899			

L'évaluation du CODEV pour la période 1989-2008 réalisée en 2010 a mesuré certains effets du dispositif. Ainsi, le CODEV a permis la mobilisation d'une épargne vers l'investissement et il a suscité des emprunts. Près de la moitié des projets (48 %) ont permis une augmentation des revenus des promoteurs tandis que l'autre part n'en a pas généré. Enfin, le CODEV participe à l'amélioration de la qualification des promoteurs grâce à des formations courtes.

L'action des SAEML ETH a recouvré trois types d'actions : des études notamment dans le tourisme, des opérations financières ainsi que la participation à la création ou au développement d'entreprises. Un bilan des interventions réalisées dans ce dernier cadre a été réalisé en fin 2022. Sur les 33 entreprises concernées, 25 ont effectivement réalisé leur projet et 23 sont toujours en activité.

Le plus grand nombre a été porté par la SAEML Espaces de l'Ouest avec 17 sociétés, devant celles de la Côte océanienne et du Grand Nord (7 entreprises chacune) et la SAEML Sud Minier (2 projets).

SAEML ETH (Source : ICAP)	Nbre entreprises	Montant (Millions F.CFP)	
		Invest. prévu	Dotation PN
Intervention non réalisée	8	6 192	544
Participation au capital en cours	17	6 753	1 086
Sortie du capital social	6	1 021	222
Participation au capital perdue	2	70	23
Total	33	14 036	1 875

Le FGN apporte une garantie maximale égale à 80 % du crédit octroyé, avec un plafond de 8 millions F.CFP. Les prêts accordés par l'ADIE bénéficient tous de l'aval du FGN. Les établissements bancaires sollicitent l'aval du FGN au cas par cas, leurs dossiers sont présentés au comité de gestion du FGN.

Depuis 2004, 211 dossiers sont garantis chaque année par le FGN en moyenne dont 202 prêts de l'ADIE et 9 prêts bancaires.

FGN 2004-2022	Nbre prêts	Montant (M. F.CFP)	
		Prêt	Avalisé
ADIE	3 839	1 838	1 470
Banques	170	1 147	757
Total	4 009	2 985	2 227

L'accompagnement des acteurs économique est réalisé par les services provinciaux et par **des opérateurs professionnels** dont le maillage s'est construit progressivement avec l'appui financier de la collectivité. De 1990 à 1992, l'appui technique à certaines filières agricoles a été confié à l'Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier (ADRAF), c'était la période des « opérations » (café, fruits, cerfs, productions vivrières). La province a ensuite internalisé ces missions et des associations professionnelles ont aussi pris le relais, chacune dans son domaine, pour apporter un encadrement, des conseils ou organiser une filière de production. Pour certaines associations toujours actives de nos jours, la collaboration est ancienne et continue. Il s'agit d'Arbofruits (depuis 1992), des Unités de Promotion des Races (ou UPRA) bovine (1990), porcine (1998) et équine (1999) dans le secteur agricole et de l'Association de Développement Economique de la Nouvelle-Calédonie (ADECAL) depuis 1995 pour les entreprises. De nouveaux acteurs, qui sont encore présents sur le terrain, se sont installés dans un second temps. Ce sont notamment le Groupement des Fermes Aquacoles (GFA) en 2000, l'ADIE (2000), le GIE Meru pour l'organisation de la filière volailles (2002), Hortinéva pour la promotion de l'horticulture en 2005 et la Fédération des Pêcheurs

Visite d'une exploitation agricole à Pwëbuu (Pouembout)



Professionnels du Nord (2009). Les plus récentes mais néanmoins aidées chaque année sont BioCalédonia (depuis 2010) pour la norme océanienne en agriculture biologique et le cluster d'entreprises « Association Maintenance Durable » (2012).

Les chambres consulaires complètent le réseau d'intervenants. Ce sont notamment la Chambre de Commerce et d'Industrie avec son catalogue de prestations, la gestion de la pépinière d'entreprises, l'accompagnement itinérant en gestion et en tourisme, ainsi que la Chambre de l'Agriculture et de la Pêche avec la création du centre de gestion agricole en 2001, puis de la plateforme machinisme en 2011. Des actions ponctuelles ont aussi été réalisées en faveur des artisans de la côte Est avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Enfin, la réalisation d'actes vétérinaires qui était du ressort de la province pendant longtemps a été privatisée à partir de 2009 pour la côte Ouest et le Nord, avec une prise en charge partielle des prestations pour les animaux d'élevage.

Les aides au développement local concernent le soutien aux structures de développement de proximité. Cela a d'abord été les offices communaux de développement de Canala puis de Hienghène entre 1991 et 1995. Des opérations concertées

à l'échelle communale, sous la forme d'Opérations Groupées d'Aménagement Foncier (OGAF) le plus souvent, ont ensuite été privilégiées pour dynamiser les territoires concernés pendant une durée de 3 à 4 ans. De 2002 à 2014, elles ont couvert dix communes de la côte Est et de l'extrême Nord. Certains opérateurs ont poursuivi leur activité, notamment pour la commercialisation de produits, après la clôture de l'opération. Le Groupement Agricole des Producteurs de la Côte Est (GAPCE) à Pwèédi Wiimîâ (Poindimié) et l'association Wake Chaa à Canala sont encore en place. Ce volet prend aussi en compte l'aide à l'organisation de manifestations communales ou d'événement de plus grande envergure telle la foire de Koumac depuis 1991.

Le tableau illustre l'augmentation des moyens consacrés à l'accompagnement technique des acteurs économiques dans tous les secteurs d'activités depuis les années 2010.

La promotion touristique est explicitée dans la suite du rapport. L'accueil d'entreprise concerne l'aide au fonctionnement de la pépinière d'entreprises de Koohnê (Koné).

Accompagnement des acteurs	Dépenses moyennes / an (Millions F.CFP)		
	1990-1999	2000-2009	2010-2022
Accompagnement technique	96	99	240
Développement local	13	46	45
Promotion touristique	16	83	96
Accueil d'entreprises			7
Total	125	228	388

Le soutien à la production permet de compenser les handicaps géographiques liés à l'éloignement des centres d'approvisionnement ou de commercialisation, de réduire les charges d'exploitation ainsi que de soutenir spécifiquement certaines filières.

Soutien à la production	Dépenses moyennes / an (Millions F.CFP)		
	1990-1999	2000-2009	2010-2022
Aides à la production	8	121	96
Aides aux intrants	12	21	34
Total	21	142	130

Les aides à la production (transport des intrants, des fruits et légumes, aides au café ou à la volaille fermière, etc.) sont les plus importantes en valeur. Elles ont été mises en œuvre directement par la province Nord ou par l'intermédiaire de l'Agence Rurale (ex-Etablissement de Régulation des Prix Agricoles) depuis l'année 2000.

Ces aides intégraient plus ponctuellement les secours en cas d'aléas climatiques ou de calamités agricoles (fortes pluies, sécheresse, bunchy-top) jusqu'à la création de l'Agence Rurale. La province a même financé la Caisse d'Assurances Mutuelles Agricoles (CAMA) de 2000 à 2002 lorsque celle-ci n'avait plus les recettes suffisantes de la Nouvelle-Calédonie. Les aides à l'emploi ainsi qu'à la bonification des intérêts d'emprunt sont aussi prises en compte dans cette catégorie. Les aides aux intrants recouvrent l'aide à l'achat d'engrais agricoles qui est conventionnée avec la chambre d'agriculture et de la pêche depuis 1990 et la bonification du prix du carburant instaurée en 2002 pour les pêcheurs côtiers.

En termes d'aménagement du territoire, la province réalise ou aide **la réalisation d'équipements structurants**. Ce sont des outils économiques, publics ou privés, à usage collectif ou/et qui ont un impact significatif sur une filière en termes d'organisation locale ou provinciale. Ces infrastructures économiques sont présentées dans les chapitres suivants.

En complément des mesures précédentes, la province a créé le Centre d'Actions Pour l'Emploi (CAP Emploi) en 2002, établissement public provincial chargé du **placement des demandeurs d'emplois**. Ses moyens se sont nettement renforcés à partir de 2008 pour lui permettre de mieux accompagner les dynamiques en cours, notamment pendant la période de construction de l'usine du Nord. De 53 millions F.CFP annuel entre 2003 et 2007, son financement a été porté à 154 millions F.CFP en 2008 puis 211 millions F.CFP en moyenne depuis 2009 (dont une 16 millions F.CFP pour les emplois vacances). Une convention formalise la délégation de compétence de la Nouvelle-Calédonie à la province Nord.

Antérieurement à CAP Emploi, la province Nord a subventionné ponctuellement l'Agence pour l'Emploi de la Nouvelle-Calédonie (1990-1992 et 2000-2002).



5.1.2. Le développement du secteur rural

5.1.2.1. L'agriculture

Au début de la provincialisation, l'action volontariste dans le domaine rural visait l'autosuffisance et la diversification du système productif.

Le secteur de l'agriculture a été le plus grand bénéficiaire des aides provinciales décrites dans le chapitre précédent.

Ainsi, 61 % des projets agréés au titre du CODEV sont des projets agricoles dont les trois-quarts pour des productions végétales (légumes, tubercules, fruits, café, etc.).

Agriculture	Production animale	Production végétale	Total
Nombre projets	761	2 285	3 046
Invest. projets (M. F.CFP)	3 399	3 271	6 669
Subv. équip.t (M. F.CFP)	1 424	1 599	3 023

En complément des dispositifs d'accompagnement décrits précédemment, la collectivité a mis en œuvre des actions pour la maîtrise de l'eau par les agriculteurs et les éleveurs. Le premier code de l'hydraulique agricole a été adopté en 1994. La création de ressources en eau individuelles a conduit à la construction de retenues collinaires et à la réalisation de forages. 683 millions F.CFP ont été investis depuis 1990 dans ce domaine. 43 petits barrages collinaires ont été érigés de 1991 à 2003 dans les zones ne disposant ni de rivières, ni de nappes souterraines et dont la topographie était favorable. Le programme a été stoppé face

Le secteur de l'agriculture a été le plus grand bénéficiaire des aides provinciales



à la difficulté technique à réaliser des ouvrages de qualité et à cause de l'inflation de leur coût. 176 forages ont aussi été mis en place et ce programme se poursuit toujours. Un bilan partiel portant sur les 77 ouvrages de la période 2006 à 2020 indique un taux de 79 % de forages positifs.

Les réseaux d'irrigation collectifs constituent le deuxième pilier des interventions provinciales en hydraulique.

Huit réseaux sont installés et un est en cours de travaux pour une surface équipée à l'irrigation de 280 hectares dont 75 % sont effectivement utilisés à ce jour. Cela représente un investissement de 724 millions F.CFP pour la province jusqu'en 2022. Certains ont été réalisés en partenariat avec des communes. Le tableau suivant en dresse le bilan.

Nom et localisation	Invest. PN (M. F.CFP)	Mise en service	Surfaces (ha)		Gestionnaire actuel	Observations
			Irrigable (projet)	Irriguée (2022)		
Gondé / Waa wi Luu (Houailou)	31	2003	13	0	Sans objet	Abandonné
Tipindjé / Hienghène	87	2004	10	3	Mairie	Partenariat avec la commune
Sainte Marie / Pweevo (Pouébo)	34	2004	10	9	province/ Mairie	Rétrocession prévue à la mairie
Pouanlotch / Vook (Voh)	94	2007	50	7	province	
Pwëbuu (Pouembout) 1	149	2005	100	115	Coopérative agriculteurs	
Pwëbuu (Pouembout) 2	31	Prévue 2024	45	0	province	Travaux en cours
Ouégoa	282	2012	50	41	Mairie + ass. agriculteurs	Partenariat avec la commune*
Ouayaguette / Hienghène	15	2013	2,5	1,5	Agriculteurs	

* 1^{ère} tranche conjointe AEP

Neuf équipements structurants les filières agricoles ont fait l'objet d'investissements pour un total de 1,226 milliard F.CFP pour la province. Le tableau suivant en dresse le bilan et leur usage en fin d'année 2022.

Nom		Modalités	Invest. PN (M. F.CFP)	Mise en service	Situation	Gestionnaire
Abattoir volailles (et autres équipements)		Aide financière	213	2006	En activité	Groupement de producteurs (MERU)
Pôle génétique porcine Ouaco			250	2016	En activité	Entreprise exploitante
Centre de traitement des fruits et légumes	Canala	Maîtrise d'ouvrage provinciale	25	2005	En activité	Association Wake Chaa
	Waa wi Luu (Houaïlou)		21	2005	Arrêt activité	Association Pe Wake I Ba
	Pwărăiriwā (Ponérihouen)		15	2005	Arrêt activité	Sans objet
	Pwëbuu (Pouembout)		271	2005	En activité	Coopérative de producteurs
	Ouégoa		136	2017	En activité	Entreprise individuelle
Silos à céréales de Pwëbuu (Pouembout)			281	1998	En activité	Coopérative de producteurs
Usine à café de Pwărăiriwā (Ponérihouen)			17	avant 1990	Arrêt activité	GAPCE



L'usine de traitement du café de Pwărăiriwā (Ponérihouen) et les silos à céréales de Pwëbuu (Pouembout) sont un héritage du Territoire. L'usine à café a été remise en état mais elle est désormais fermée car la très faible production ne justifie plus son exploitation. Les silos, alors abandonnés dans les années 1980, ont été réhabilités car ils étaient indispensables à la relance de la production céréalière grâce à ses capacités de traitement et de stockage des récoltes. Plusieurs phases de travaux ont été effectuées et leur d'extension est en cours. L'abattoir de volailles à Pwëdi Wiimâ (Poindimié) et ses équipements annexes ont permis la mise en place d'une filière complète de production de poulets fermiers sur la côte Est. Les centres de traitement des fruits et légumes ont vocation à regrouper, trier et stocker les productions avant leur commercialisation. A Pwëbuu (Pouembout), une unité neuve mise en service à Tipenga a remplacé en 2013 celle temporaire

du village. Le centre de Ouégoa intègre une activité de murissage des bananes.

Le centre de sélection génétique porcine approvisionne les éleveurs de la Nouvelle-Calédonie en cochettes et en semences. C'est une société du groupe Nord Avenir qui produit aussi des animaux de boucherie.

La production agricole marchande de la Province nord a globalement augmenté avec des évolutions variables selon la filière comme le précise le tableau suivant. La production bovine s'est maintenue en valeur mais son volume s'est réduit de plus d'un tiers. De son côté, la production porcine a été multipliée par dix. C'est notamment le résultat de la délocalisation de la production en Province nord initiée en 2008 par le rachat du plus gros élevage installé à Païta par SOFINOR et de la redistribution d'une partie de la production auprès de plusieurs éleveurs. Pour ces deux productions animales, il est aussi observé le déclin de la production livrée à l'OCEF issue de la côte Est. La production de porcs a aujourd'hui disparu et celle de bovins a été divisée par 2,5 depuis 1995 pour ne plus peser que 5 % du volume provincial en 2021. Trois productions ont considérablement augmenté : les céréales dont le volume est multiplié par quinze, les légumes avec six fois plus de tonnage et le miel qui a quadruplé. Les fruits ont connu une croissance beaucoup plus modérée. L'aviculture s'est maintenue mais sa nature a changé, c'est désormais une production labellisée et haut de gamme pour laquelle toute la chaîne de valeur (élevage, abattage et découpe) est réalisée sur la côte Est.

L'horticulture, en particulier de plantes ornementales était

invisible des statistiques dans les années 1990, elle est désormais une filière qui apporte des revenus. Sa structuration est marquée par la création du salon de l'horticulture en 2005. A l'inverse, la production de café n'existe quasiment plus. Les autres productions (ovins et caprins, cerfs, équins, vanille) restent marginales.

PRODUCTIONS AGRICOLES

	Moyenne 1992-1994		Moyenne 2019-2021		Evolution	
	Valeur (M. F.CFP)	volume (T)	Valeur (M. F.CFP)	Volume (T)	En valeur	En volume
Bovine	529	1 495	587	951	11%	-36%
Fruits	125	759	371	1 154	197%	52%
Porcine	61	141	691	1 187	1 026%	742%
Aviculture	53	89	77	55	46%	-38%
Légumes	48	320	490	1 907	929%	496%
Café	27	55	1	1	-97%	-98%
Céréales	10	269	234	4 028	2 245%	1 397%
Apiculture	7	10	59	41	743%	310%
Horticulture	0		92			
Autres	20	40	14	18	-27%	-55%
Total	880	3 178	2 616	9 342	198%	194%

Ces évolutions démontrent aussi **la diversification de la production agricole marchande**. Au début des années 1990, le bovin représentait 60 % de la valeur produite et les fruits en seconde position 14 % tandis que les autres étaient sous les 8 %. Désormais c'est plus équilibré et quatre productions se partagent chacune 15 à 25 % de la valeur totale (porcins, bovins, légumes et fruits) tandis que les céréales approchent les 10 %.

La catégorie « autres » comprend les cervidés, les ovins-caprins et la vanille, productions qui se sont très peu développées.



Réalisation d'un forage à Ouégoo



Traitement des animaux contre la tique



Centre de tri à Waa wi Luu (Houailou)

5.1.2.2. La pêche

La pêche artisanale regroupe les pêches lagonaire, côtière et littorale. Sa production est très diversifiée (crustacés, poissons du lagon et profonds, bèches de mer, trocas). Elle joue un rôle économique et social important pour de nombreuses familles. L'action provinciale visait à structurer et à professionnaliser davantage cette filière.

La réglementation des pêches a été adoptée en 2006 dans une optique de développement durable afin de préserver la ressource. Elle définit en particulier le régime des autorisations de pêche délivrées par les services provinciaux.

Le secteur de la pêche a été bénéficiaire des aides provinciales décrites dans le chapitre précédent. 8 % des projets agréés au titre du CODEV sont des projets pêches dont 97 % de pêche artisanale.

Ces aides ont permis l'équipement en matériel de navigation, de pêche et de conservation des produits.

Les pêcheurs ont aussi bénéficié de nombreuses formations professionnelles délivrées par le GIEP (ex-Ecole des Métiers de la Mer). Trois ateliers de transformation du poisson ont également été aidés : A Dau Ar (Bélep), à Canala et à Koumac. Les deux premiers ne sont plus en activité. Le troisième projet émane d'un travail de fond de la Fédération des pêcheurs professionnels du nord pour améliorer la mise en marché des produits de la mer en faveur des pêcheurs et des consommateurs. L'ouverture de la poissonnerie est prévue en 2023 dès l'obtention de son agrément d'hygiène.

Pêche professionnelle	Artisanale	Industrielle	Total
Nombre projets	384	12	396
Invest. projets (M. F.CFP)	762	909	1 671
Subv. équip.t (M. F.CFP)	455	398	853



Tri des bèches de mer

Les projets de pêche industrielle soutenus sont de deux types. Le premier portait sur l'exploitation de la coquille Saint Jacques dans la seconde partie des années 1990 avec un atelier dans la commune de Pum (Poum).

L'autre est une pêche hauturière qui capture principalement des thons à la palangre. Pandop à Koumac est le port d'attache des navires. Une première flottille de dix bateaux a été mise en service en 2001. Elle a ensuite été remplacée par de nouveaux bateaux plus performants. Désormais, ce sont sept navires appartenant à deux armements différents qui exercent cette activité. L'atelier de transformation des pêcheries a fermé en 2001.

Retour d'une campagne de pêche à Koumac



Départ pour la pêche au thon à Koumac

Le nombre d'autorisations de pêche artisanale a tendance à augmenter depuis l'an 2000, comme le nombre de pêcheurs qui déclarent leur production.

Les quantités déclarées restent stables tandis que leur valeur a fortement progressé.

Les résultats de l'enquête sur l'efficacité des aides à la pêche publiée en 2021 ont montré que les subventions agissent comme un levier économique par la création de richesse issue de la vente des produits et comme un levier de développement social par l'autoconsommation et les dons. En revanche, les obligations administratives liées au statut professionnel sont perçues comme trop contraignantes par certains qui « abandonnent » ce statut tout en poursuivant une activité non déclarée.

PÊCHE ARTISANALE

	Moyenne triennale			
	1993-1995	1999-2001	2009-2011	2019-2020
Nombre autorisations	169	122	219	326
Nombre déclarants	79	61	127	140
Valeur (M. F.CFP)	65	89	146	183
Poids (tonnes)	261	363	292	344

Pêcheuse professionnelle à Pweevo (Pouébo)



Débarquement des pêcheurs de Dau Ar (Bélep)



5.1.2.3. L'exploitation forestière

L'orientation fixée au début de la provincialisation était l'augmentation notable des productions forestières. Elle devait d'abord s'appuyer sur l'exploitation des forêts naturelles. L'accès à cette ressource est néanmoins très contraignant car elle est située dans des zones de la Chaîne centrale au relief accidenté et les arbres de bois noble valorisables sont rares et dispersés. Par ailleurs la forêt naturelle se régénère extrêmement lentement.

L'action provinciale s'est alors orientée vers le reboisement en essences utilisables en menuiserie et en construction, la réalisation de voiries ainsi que l'aide aux scieries.

En 1990, deux scieries étaient déjà en activité, l'une à Hienghène qui s'approvisionnait en bois dans le massif de Thovène et l'autre à Pwărăiriwâ (Ponérihouen) qui prélevait les arbres sur l'Aoupinié puis un peu à Câba (Tchamba).

La scierie de Hienghène a stoppé en 1995 pour des raisons

économiques, notamment de coûts d'accès à la ressource trop élevés. A Pwărăiriwâ (Ponérihouen), deux modes d'organisation se sont succédés et les deux entreprises partenaires ont poursuivi leur travail jusqu'en 2006. Au regard des nuisances environnementales, les autorités coutumières n'ont plus accepté l'exploitation du massif de l'Aoupinié. Cette décision a entraîné la fermeture de ces entreprises. Elle a aussi marqué l'arrêt total de l'exploitation de la forêt naturelle en Province nord. D'une manière générale, l'exploitation forestière produisait une faible valeur ajoutée économique alors que son impact environnemental était élevé.

Hormis le soutien aux entreprises, la collectivité réalisait les routes forestières et leur entretien ainsi que la replantation sur les périmètres exploités. Les replantations en essences locales ont été interrompues dans les années 2000 lorsque la pression des cerfs est devenue trop forte. En revanche, l'entretien

minimal des pistes pour maîtriser les éboulements et l'érosion est toujours effectué en régie dans les périmètres encore gérés par la province Nord.

La province Nord a hérité de périmètres forestiers issus des reboisements en pins des caraïbes entrepris dans les années 1970. Le plus important en surface est celui de Tango. Il y a aussi celui de Povila à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié), du col des Roussettes, et celui de Nêhoué à Koumac. Ces deux derniers ont connu une petite exploitation même si leur ressource est faible. Enfin, dans l'objectif accroître les ressources en bois disponibles, un nouveau périmètre de forêt artificielle a été planté en 1992 à Forêt Plate sur la commune de Pwëbuu (Pouembout). Il a été entretenu jusqu'au début des années 2000 puis abandonné à la suite de l'interdiction de l'accès au site.

Les moyens sont désormais concentrés sur le plateau de Tango. Les premiers travaux ont consisté à poursuivre les éclaircies au fil de la croissance des arbres. Une scierie professionnelle s'est installée à Hêcaaolê (Netchaot) en 1998. Elle était équipée pour les petites grumes et elle exploitait les bois d'éclaircies jusqu'en 2016 date à laquelle les premières coupes finales de parcelles ont commencé. Une unité de sciage de taille plus importante et mieux équipée a pris sa succession en 2018, dans le but d'élargir la gamme de produits commercialisables et pour valoriser les grumes de gros diamètre. Cette société

dont Nord Avenir est actionnaire, a perçu des aides pour un montant de 472 millions F.CFP.

Actuellement, cette entreprise sur laquelle repose toute l'activité d'exploitation forestière en Province nord est fragile économiquement. A fortiori, l'activité économique de la filière ne dégage pas de marges permettant de financer la gestion de la ressource. C'est pourquoi les travaux de sylviculture sur le domaine provincial et les voiries de desserte associées sont pris en charge par la collectivité. Cela représente un investissement de 1,398 milliard F.CFP réalisé en maîtrise d'ouvrage provinciale jusqu'en 2022 dont 675 millions F.CFP (près de 50 %) sur la période 1990-1999. Le tableau suivant en dresse le bilan.



Périmètre forestier	Invest. PN (M. F.CFP)	Début exploitation	Situation 2022	Gestionnaire
Tango	687	1998	En activité	Province Nord + Scierie Bois du Nord
Aoupinié	124	avant 1990	Pas d'activité	Province Nord
Col des Roussettes	43	1995		
Tchamba	140	1995		
Forêt Plate	69	sans objet		Aucun
Thovène	55	avant 1990		
Tous périmètres	280	sans objet	Sans objet	Province Nord

La ligne « tous périmètres » regroupe les travaux non répartissables géographiquement ainsi que les études et inventaires réalisés notamment dans les années 1990.

En supplément des moyens décrits précédemment, le secteur du bois et des forêts a été bénéficiaire d'aides dans le cadre du CODEV, il représente 5 % des projets agréés.

Bois et forêt	Plantations	Exploitation	Total
Nombre projets	260	9	269
Invest. projets (M. F.CFP)	158	205	363
Subv. équip.t (M. F.CFP)	93	114	206

L'aide au reboisement privé concerne principalement la côte Est où le climat est favorable aux essences nobles. Cette action a aussi une utilité sociale dans des régions où l'emploi est rare et une utilité environnementale dans la lutte contre les incendies. Toutefois, depuis la fin des années 2000, leur nombre est très réduit (2 à 3 projets par an depuis 2006).

La production actuelle de bois a désormais retrouvé un volume de production proche de celui de l'an 2000 et elle s'est accrue en valeur. La nature du bois n'est cependant plus la même car le pin des caraïbes a remplacé les bois locaux (tamanou, kaori, etc.). Le creux de production des années 2010 est la conséquence de l'arrêt de production de ces bois nobles alors que la production de Tango commençait juste à prendre le relais.



Exploitation forestière à Tango

Bois	Moyenne triennale			
	1992-1994	1999-2001	2009-2011	2019-2020
Valeur (M. F.CFP)	39	91	13	125
Volume (tonnes)	507	1 313	193	1 174

Scierie de Netchaot



Traitement du bois à la scierie de Netchaot



5.1.3. La diversification économique

La diversification économique porte sur l'ensemble des activités autres que celles décrites dans le chapitre relatif au développement rural. Dans ce chapitre, deux secteurs

5.1.3.1. Le tourisme

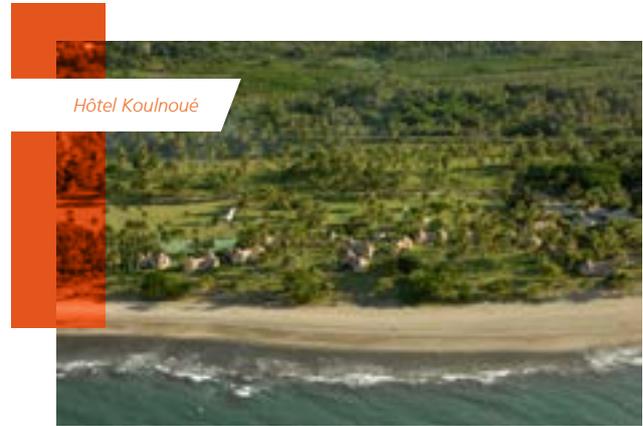
Au moment de la provincialisation, le tourisme international était très modeste en Nouvelle-Calédonie et il était limité principalement à Nouméa tandis que le tourisme local avait été impacté par les événements. Il n'existait plus qu'une dizaine d'établissements qualifiés de « petite hôtellerie » en Province nord.

Partant de ces constats et des potentialités, la stratégie de développement touristique s'est orientée vers le développement d'infrastructures, notamment sur la côte Est et le renforcement du maillage territorial. Elle devait également s'inscrire dans le schéma touristique global de la Nouvelle-Calédonie tout en mettant l'accent sur l'éco-tourisme.

Le premier schéma d'organisation du tourisme a été adopté par la province Nord en 1996. Il détaillait notamment les missions des différents acteurs à l'échelle provinciale : la cellule tourisme provinciale, les offices de tourisme communaux et la maison du tourisme ainsi qu'à l'échelle interprovinciale avec la promotion internationale.

Le schéma de développement formalisé en 2007 prévoyait de soutenir le développement de l'offre touristique en termes

économiques sont développés en particulier et le rôle des SAEML provinciales est décrit.



(50 chambres) portés par la SOFINOR. Leur activité a débuté en 1993. En plus d'une aide directe aux entreprises, la province Nord a contribué à la viabilisation du site d'implantation à Koulnoué et à l'adduction d'eau du Malabou. Elle a également apporté sa garantie aux emprunts bancaires contractés par ces sociétés. Le partenariat signé par SOFINOR avec les groupes Accor et Club Méditerranée ainsi que son rachat des hôtels Le Surf et Ibis à Nouméa devaient permettre de développer la fréquentation de ces établissements par la clientèle internationale.

L'hôtel Tiéti Téra à Pwêédi Wiimîâ (Poindimié) est le troisième établissement touristique structurant aidé, il a ouvert en 2008. L'investissement provincial pour l'installation de ces trois structures a été conséquent comme l'indique le tableau. Des programmes de formation spécifiques tant pour les futurs employés que pour les activités annexes ont aussi été mis en place en accompagnement de ces projets.

Grands hôtels	Invest. PN (M. F.CFP)
Koulnoué	747
Malabou	377
Tiéti	481

Le soutien aux autres projets de création ou d'amélioration d'hôtels et restaurants, de gîtes, de campings ou d'activités touristiques (plongée sous-marine, transport nautique, organisation d'excursion, etc.) est réalisé par l'intermédiaire du CODEV. Ils représentent 3 % des projets agréés.

PROJETS AGRÉÉS DANS LE TOURISME

Nombre projets	163
Invest. projets (M. F.CFP)	1 031
Subv. équip.t (M. F.CFP)	424



de structures de petite et moyenne capacité, de création d'activités d'animation et de découverte autour de complexes hôteliers et d'accompagner spécifiquement les acteurs de ce secteur. Le GIE Tourisme Province Nord était chargé de consolider la cohérence d'ensemble dans le cadre des missions qui lui étaient confiées.

Les deux premiers « grands hôtels » construits avec le soutien de la province Nord sont le Malabou Beach à Pum (Poum) (37 chambres) et le Koulnoué Village (ex-Club Med) à Hienghène

Gîte à Hienghène



En parallèle au développement des infrastructures d'accueil et des activités de loisirs associées, la promotion touristique a pour objectif de « vendre la destination » afin d'attirer les potentiels clients locaux ou ceux qui viennent de l'extérieur.

Jusqu'au début des années 2000, la province Nord a conduit sa propre promotion touristique au travers de la diffusion de supports de communication et elle s'est aussi appuyée sur la structure Nouvelle-Calédonie (GIE Destination NC puis GIE NC tourisme). Pour asseoir une stratégie de communication adaptée à son offre touristique, aux publics cibles et à ses spécificités, le GIE Tourisme Province nord (TPN) a été créé en 2002 à l'initiative des professionnels et de la collectivité. Pour mieux orienter les flux vers le circuit Province nord, le GIE TPN a mené une communication active de renforcement de l'image de la Province nord. Les campagnes, une « province aux cent visages » ou « j'aime le nord » illustrent la simplicité et l'authenticité du message. Dans sa mission d'accompagnement vers la professionnalisation des acteurs, le GIE TPN a aussi été organisme de formation et il a créé certains diplômes calédoniens comme celui d'agent de tourisme. Depuis 2018, le GIE TPN s'est relocalisé en province Nord à Kooñhê (Koné), afin de mieux répondre aux besoins de ses adhérents.

L'image de la destination Province nord est désormais bien ancrée auprès de la population calédonienne qui constitue la cible prioritaire

Enfin, des aménagements touristiques ont été mis en place. Ce sont des sentiers balisés dits de « petite randonnée » et des aires de repos aménagées au bord des routes. Par ailleurs, un sentier de grande randonnée constitué de quatre étapes a été conçu entre Napoépa à Pwărăiriwâ (Ponérihouen) et Uanaa (Ouanache) à Tuo Cèmuhî (Touho). Les randonneurs peuvent l'emprunter depuis 2013. L'investissement total dans ces équipements se monte à 337 millions F.CFP.

Désormais, la Province nord est équipée d'un réseau d'établissements de différents niveaux de confort qui sont périodiquement remis aux normes. Toutefois, le maillage reste incomplet en l'absence de nouvel équipement dans le Sud Minier et sur la zone Pweevo (Pouébo) / Ouégoa. Par ailleurs, le concept de pôle d'activités touristiques peine à se pérenniser. En effet, les prestataires chargés des animations touristiques dans les lieux d'implantation des principaux hébergements n'ont le plus souvent qu'une activité réduite qui procure de faibles revenus, et ils finissent par s'en détourner.

L'image de la destination Province nord est désormais bien ancrée auprès de la population calédonienne qui constitue la cible prioritaire. La fréquentation des établissements du nord n'est pas régulièrement mesurée et le tourisme reste un secteur économique ayant du potentiel.



Hotel Tiéti



Acteurs du sentier de grandes randonnées

5.1.3.2. L'aquaculture

L'aquaculture repose principalement sur la production de crevettes qui a été initiée dans les années 1980 en Nouvelle-Calédonie. La côte Ouest de la Province nord possède un grand potentiel de sites naturels en bord de mer propices à l'implantation de bassins d'élevage mais aucune ferme n'était implantée en 1990.

La mise en place de cette nouvelle filière, pour produire la « crevette bleue » de très haute qualité, demande de lourds investissements. La province Nord a mis en place des dispositifs particuliers pour favoriser son développement, tant pour la création des unités de production que pour leur

amélioration ensuite (aération des bassins, raccordement au réseau électrique, etc.).

Les projets soutenus par l'intermédiaire du CODEV ne représentent que 1 % des projets agréés mais compte tenu de leur taille, ce sont 11 % des investissements totaux et 15 % des subventions d'investissement.

Webuihone à Vook (Voh) est la première ferme construite Elle a été fondée par l'association de la SOFINOR et de petits actionnaires locaux et elle a démarré son exploitation en 1993. La seconde exploitation est celle de Foué à Koohné (Koné) tandis que la ferme la plus récente date de 2012.

AQUACULTURE

Nombre projets	53
Invest. projets (M. F.CFP)	2 076
Subv. équip.t (M. F.CFP)	1 154

Créée en 1994 par les aquaculteurs, la Société des Producteurs Aquacoles Calédoniens (SOPAC) fédère la grande majorité des acteurs de la filière. C'est aussi le principal opérateur commercial, en particulier pour l'exportation. La SOPAC a ouvert un atelier de conditionnement et de commercialisation à Koohné (Koné) en 2005. La province Nord a versé des aides totales de 121 millions F.CFP pour son installation et des travaux d'amélioration ultérieure. Il s'agit d'une rare implantation d'usine agroalimentaire dans le Nord par le transfert d'une activité auparavant localisée dans le Sud.



Ferme piscicole pilote à Tuo Cèmuhi (Touho)

1990. Elle s'est stabilisée ensuite en volume tandis que sa valeur a progressé. La fin du double ensemencement en 2006 a limité le développement des productions. De plus, la filière est confrontée à une succession de problèmes zootechniques depuis sa création, qui sont résolus grâce à l'évolution des pratiques et à l'appui de la recherche. L'implantation de la SOPAC est une activité créatrice de valeur ajoutée supplémentaire. La filière crevettes demeure pourvoyeuse d'emplois et leur nombre est estimé à 250 en Province nord.

Production de crevettes	Moyenne triennale			
	1992-1994	1999-2001	2009-2011	2019-2021
Valeur (M. F.CFP)	86	454	450	644
Volume (T)	102	572	462	492



Traitement des crevettes à l'atelier de la SOPAC à Koohné (Koné)



Pêche dans les bassins du centre technique aquacole

Désormais, la filière crevettes en Province nord, c'est :

- cinq fermes (dont quatre en production) et 209 hectares de bassins ;
- une éclosérie ;
- une usine de traitement.

La première production de crevettes est enregistrée en 1994. La production a connu une forte croissance à la fin des années

L'aquaculture d'autres espèces que la crevette telles que la pisciculture, les algues et les huitres, en est encore au stade de l'exploration et de l'expérimentation.

La filière crevettes demeure pourvoyeuse d'emplois et leur nombre est estimé à 250 en Province nord

5.1.3.3. Les autres secteurs d'activité

Ces secteurs regroupent des activités très variées dont les promoteurs ont pu bénéficier des différents soutiens provinciaux. Ainsi, 22 % des projets agréés au titre du CODEV relève des secteurs de l'artisanat, de l'industrie, des services, du commerce et des transports. Ce sont aussi 37 % des investissements agréés et 28 % des subventions attribuées.

Entreprises	Artisanat / Industrie	Commerce / Service / Transport	Total
Nombre projets	377	721	1 098
Invest. projets (M. F.CFP)	2 641	4 260	6 901
Subv. équip.t (M. F.CFP)	804	1 383	2 187

Pour favoriser l'implantation d'entreprises, des équipements structurants ont été construits par la province ou avec son soutien. Les zones d'activités offrent des parcelles viabilisées et adaptées à leur accueil tandis que les pépinières d'entreprises ont vocation à mettre à la disposition de jeunes entreprises, des locaux aménagés, du matériel et des services mutualisés. Cela représente un investissement de 699 millions F.CFP réalisé en maîtrise d'ouvrage provinciale ou par des subventions. Le tableau suivant en fait le bilan.

Nom équipement	Modalités	Invest. PN (M. F.CFP)	Mise en service	Situation 2022	Gestionnaire
Zone industrielle de Népwî (Népoui)	Maîtrise d'ouvrage	231	2010	Pas d'activité	province Nord
Pépinière d'entreprises de Koohnê (Koné)		222	2011	En activité	CCI
Pépinière d'entreprises de Canala	Aide financière	96	2013	En activité	Commune de Canala
Zone d'activités de Baco		150	2012	En activité	Entreprise exploitante

Exploitation d'une carrière à Koohnê (Koné)



Journée dédiée aux entreprises à Koohnê (Koné)

La croissance des services a été la plus dynamique avec un triplement du nombre d'entreprises devant l'industrie qui a doublé

Les trois équipements en exploitation ne sont que partiellement occupés et il leur reste des parcelles ou des locaux disponibles en fin d'année 2022. La commercialisation de la Zone industrielle de Népwî (Népoui) a été lancée sans un retour probant jusqu'à présent car son avenir est lié au projet de port de Népwî (Népoui). Le développement des énergies renouvelables constitue un nouveau potentiel de développement pour cette infrastructure, avec l'étude d'un pôle d'excellence dans ce domaine.

Dans les années 1990, la province a aussi aidé les communes de Pwëbuu (Pouembout), Vook (Voh) et Koumac à ouvrir des zones d'activité économique. Ces conditions attractives ont notamment permis à une entreprise industrielle nouméenne de fabrication de tuyaux d'implanter une filiale à Pwëbuu (Pouembout) en 2001, ce qui était alors une première en Province nord.



Commerce en tribu

L'analyse des statistiques d'entreprises marchandes ¹⁹ depuis 25 ans montre une évolution du poids relatif des différents secteurs économiques.

La croissance des services a été la plus dynamique avec un triplement du nombre d'entreprises devant l'industrie qui a doublé. Le secteur rural (agriculture, sylviculture et pêche) ainsi que la construction ont connu un développement réel mais il reste inférieur à l'évolution globale. Enfin, le commerce a stagné. Depuis 1997, le poids relatif du secteur rural a nettement reculé au profit des services. Le caractère « rural » de l'économie du Nord reste encore très marqué mais il

perd progressivement de son importance et on observe une tertiarisation du tissu économique.

En termes d'emplois salariés, les services et l'industrie concentrent les deux-tiers des emplois des entreprises dont le siège est en Province nord.

L'analyse fine des activités déclarées dans les services et l'industrie révèle :

- le développement de l'existant notamment dans les services à la personne et aux entreprises, le transport ainsi que dans l'industrie pour la maintenance industrielle et la fabrication de produits alimentaires ;
- l'apparition de nouvelles activités (vingt activités nouvelles dans l'industrie et autant dans les services contre seulement trois disparitions pour chacun).

L'économie de la Province nord s'est donc indéniablement diversifiée depuis 25 ans.



Stand artisanat d'art

Entreprises marchandes de la Province nord	Nombre			Part relative	
	1997	2022	Evolution	1997	2022
Services	977	3 076	215%	23%	40%
Agriculture, sylviculture et pêche	2 104	2 985	42%	49%	39%
Construction	563	837	49%	13%	11%
Commerce	453	453	0%	11%	6%
Industrie	203	402	98%	5%	5%
Total	4 300	7 753	80%		

19 Celles dont le statut est association, administration, établissement public ou syndicat ne sont pas prises en compte.

5.2.3.4. Le rôle des SAEML provinciales

Inauguration du Centre d'affaires de Nord avenir à Kooohnè (Koné)



La Société de Financement et d'Investissement de la province NORD (SOFINOR) a été créée par la province Nord et l'ICAP en septembre 1990, dans une double optique²⁰ :

- sur un plan général, de doter la province Nord d'un outil de développement lui permettant, dans les secteurs jugés prioritaires, notamment le secteur minier et métallurgique, l'agro-alimentaire, la pêche et l'aquaculture, le tourisme international, d'impulser la mise en œuvre de projets « structuraux » présentant des perspectives intéressantes et durables de développement ;
- de manière ponctuelle, de permettre à cet outil de procéder au rachat des participations de M. Jacques Lafleur, dans le capital de la SMSP.

Son objet social comprend dès l'origine la contribution au rééquilibrage par l'accès à la mine ainsi que la mise en œuvre de la diversification économique de la Province nord. Le développement d'activités économiques par la SOFINOR visait à pallier le déficit d'initiative privée et à favoriser l'insertion économique des populations locales, le tout en réinvestissant les ressources financières produites par le nickel. Les premiers investissements de diversification sont effectués dans le secteur du tourisme puis dans celui de l'aquaculture, décrits plus haut. D'autres ont suivi pour aboutir fin 2013 à un groupe constitué en holding et sous holdings contrôlant 42 sociétés exerçant leurs activités dans 25 métiers différents. Le groupe détenait au total des participations dans 75 sociétés structurées en cinq pôles :

- **le pôle minier et métallurgique** porté par la SMSP, il est décrit dans la suite ;
- **le pôle aménagement** porté par SOGENOR II et la SODEAN

pour des opérations de viabilisation, de construction dans l'immobilier résidentiel et d'entreprises ;

- **le pôle des sociétés de services** qui concernait essentiellement le secteur de la mine : extraction, roulage, maintenance industrielle, activité portuaire et chalange minier ;
- **le pôle tourisme et hôtellerie** formé par les filiales de la compagnie d'investissement touristique (CIT) et composé à l'époque de six hôtels regroupés sous la marque commerciale Grand Hôtel de Nouvelle-Calédonie ainsi que d'une agence de voyage ;
- **le pôle agroalimentaire** au sein de la sous-holding FINAGRO, présent dans différentes filières de production (élevage de crevettes, pêche hauturière, élevages porcins et ovins), la provende (SICA), la transformation de produits agricoles et la boulangerie.



Porcherie de Nord avenir à Ouaco

**Nord Avenir
reste un acteur
économique
important par
l'étendue de ses
activités**

Les activités de la SOFINOR se caractérisaient alors par deux grands types de projets structurants : une activité minière et métallurgique avec une présence sur la scène internationale et des activités de diversification à l'échelle de l'économie locale.

En 2013, la province Nord a décidé, la séparation juridique de ces deux grandes familles d'activités. Pour cela, une nouvelle SAEML, dénommée Nord Avenir a été créée. Sa vocation est de porter les pôles

de diversification, et de développer les activités qui y sont exploitées.

Le projet de doctrine et le programme d'intervention de Nord Avenir a été approuvé en 2015. Ce document précise la mission d'intérêt général dans le champ du développement économique de la province Nord qui vise à :

- contribuer à l'équilibre territorial de la province en soutenant par un effort particulier la création d'activités dans les zones à faible densité économique ;

²⁰ Extrait du rapport au conseil d'Administration de la SOFINOR à l'Assemblée Générale du 23/08/1991

- ▀ cibler les secteurs d'intervention insuffisamment couverts par le marché où la carence ou l'insuffisance d'initiative privée sont manifestes ;
- ▀ favoriser l'émergence d'acteurs économiques privés, de taille significative ;
- ▀ La priorité d'intervention sur le territoire de la Province nord, mais non exclusivement.

La stratégie d'intervention repose alors sur :

- ▀ la recherche de partenaires métiers aux compétences avérées ;
- ▀ le partage de savoir-faire en structuration de projets et en gestion d'entreprises ;
- ▀ l'accompagnement permettant une montée en compétences et une autonomie à terme, des acteurs du projet ;
- ▀ l'ingénierie financière pour optimiser ses leviers d'intervention ;
- ▀ l'accompagnement financier dans les phases initiales d'exploitation, pour asseoir la montée en puissance des projets ;
- ▀ la structuration des intérêts locaux, pour une bonne insertion des projets dans leur environnement et pour sécuriser leur pérennité.

Depuis sa création par le transfert d'actifs de SOFINOR, Nord Avenir s'est engagé dans de nouvelles entreprises (scierie à Koohnê (Koné), hydro-électricité à Pweevo (Pouébo), serres photovoltaïques à Vook (Voh)).

Une restructuration importante a également été entreprise pour faire face aux difficultés économiques de Nord Avenir, conséquences du déficit d'exploitation d'une part importante de son portefeuille de participations. Cela a entraîné une cessation d'activité de certaines sociétés (la plus importante est la fermeture de l'hôtel Le Surf) et la cession de certains actifs. Nord Avenir a été placée en procédure de sauvegarde par le tribunal mixte de commerce en 2021 et le plan de sauvegarde homologué en 2022 est actuellement mis en œuvre.

Nord Avenir reste un acteur économique important par l'étendue de ses activités. Les sociétés et emplois du périmètre de consolidation du groupe Nord Avenir sont précisés dans le tableau.

Nombre au 30 juin	2015	2022
Sociétés	49	42
Total salariés	491	270
Dont salariés tourisme	277	129
Dont salariés agroalimentaire	127	87



Hôtel Malabou



Installation hydroélectrique Hydropaalo

5.1.4. Le soutien à l'innovation

Le soutien à la recherche et à l'expérimentation se traduit par la participation de la province Nord à la programmation, au financement et à la gouvernance de différents organismes.

L'Institut Agronomique Calédonien (IAC) est l'acteur historique et principal dans le domaine terrestre (agriculture, forêt et environnement notamment). Il a pris depuis l'an 2000 la succession du Cirad-mandat. Le Cirad-mandat était une organisation mise en place en 1991 entre les trois provinces, l'Etat et le Centre International de Recherche et d'Appui au Développement (CIRAD). Par convention, les collectivités et l'Etat confiaient au CIRAD un mandat de gestion pour conduire des programmes de recherche appliquée en lui donnant les moyens de les exécuter. L'IAC mène des recherches finalisées en appui au développement rural du pays, centrées sur des enjeux d'agriculture durable, d'environnement exceptionnel à préserver et de transformations du monde rural. Il fonctionne sur la base d'une programmation pluriannuelle et fait l'objet d'une évaluation scientifique périodique.

La Technopole au sein de l'ADECAL est un opérateur en place depuis 2012. Elle est organisée en quatre pôles : valorisation des écosystèmes marins, valorisation des écosystèmes terrestres, agroalimentaire et innovation. Elle a repris en 2013 les centres techniques de l'Association Interprovinciale de gestion des Centres Agricoles (AICA).

Dans le domaine marin, la Technopole gère le Centre Technique Aquacole de Saint-Vincent (CTA) situé à Boulouparis pour la crevetticulture et le Centre Calédonien de Développement et Transfert en Aquaculture Marine (CCDTAM) de Koohné (Koné).

La collaboration avec **l'IFREMER** est continue depuis 1990. Ses travaux étaient centrés jusqu'à la fin des années 2000 sur le soutien scientifique à la filière crevettes. Depuis 2008, ils se sont élargis au milieu marin.

Unité microalgues du CCDTAM



Les 20 ans de l'IAC

Le Centre National de Recherche Technologique (CNRT) sur le "nickel et son environnement" est opérationnel depuis 2008. Il s'agit d'une agence de moyens et d'ingénierie de projets pour une recherche au service de ses membres que sont les collectivités, les mineurs et les organismes de recherche.

Le programme ZoNéCo (Zone économique de Nouvelle-Calédonie) est né en 1991 d'une collaboration entre l'Etat, le Territoire et les trois provinces qui se sont associés aux instituts de recherche. Son champ d'action était la connaissance des ressources minérales et vivantes de la Zone Economique

Exclusive et des lagons de la Nouvelle-Calédonie. Il a fonctionné jusqu'en 2016.

L'IAC, la Technopole et le CNRT sont des organismes calédoniens, la province Nord en est membre statutaire.



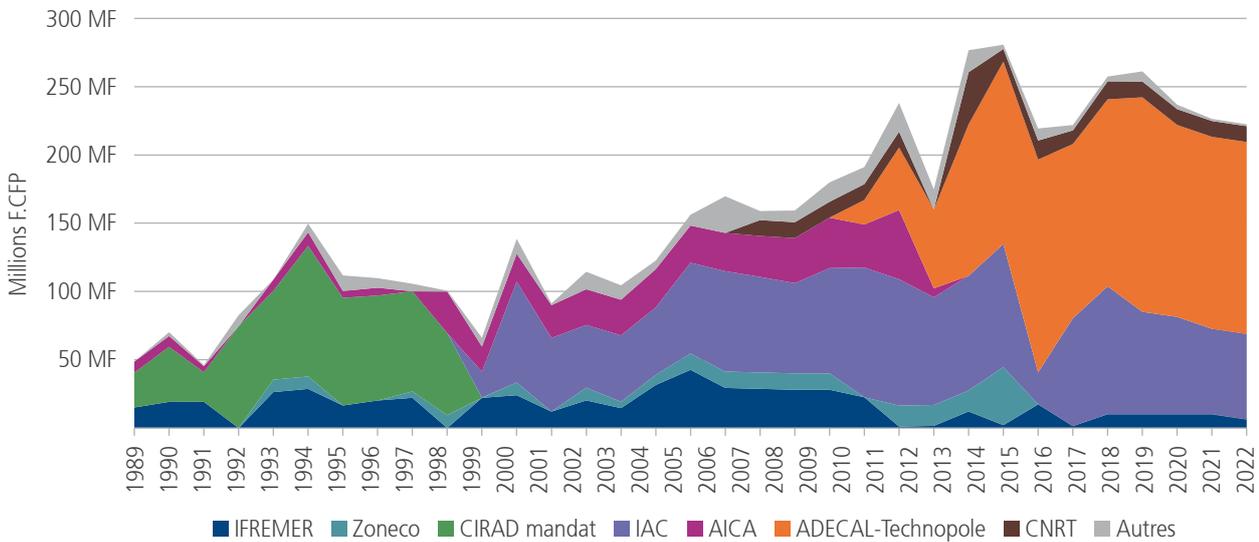
Visite de producteurs à la station horticole de l'IAC

De plus, les relations avec l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC), l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) ou encore l'Institut Pasteur ont été formalisées au travers de conventions cadres.



Le graphique et le tableau illustre l'augmentation des moyens financiers versés aux différentes organisations ainsi que l'évolution des acteurs.

FINANCEMENT DES ACTIONS DE RECHERCHE - TRANSFERT



DÉPENSES MOYENNES ANNUELLES (MILLIONS F.CFP)

Organisme	1990-1999	2000-2009	2010-2022
IAC / CIRAD-mandat	61	57	76
AICA	8	26	7
ADECAL-Technopole			114
IFREMER	17	25	9
Zoneco	3	8	7
CNRT		2	13
Autres	4	10	8
Total	93	128	234

La décentralisation en Province nord des actions de recherche est fortement appuyée par la collectivité. Pour donner les moyens d'accueil de certains programmes, la province a

construit trois équipements localisés à Pwëbuu (Pouembout) et à Koohnê (Koné). Cela a représenté un investissement total de 1,18 milliard F.CFP.

Nom	Invest. PN (M. F.CFP)	Fin construction	Usage actuel
Centre de recherche Nord	226	1995	IAC - Centre Thierry Menesson
Laboratoire IFREMER	162	2007	Siège de l'Agence Néo Calédonienne de la Biodiversité
CCDTAM	792	2011	ADECAL

Le centre de recherche Nord était initialement une station expérimentale dans le domaine agricole. Son coût prend en compte la construction des locaux, des logements et d'un bâtiment technique pour le machinisme. Implanté à côté du lycée agricole, il devait participer à un ensemble recherche appliquée, démonstration, vulgarisation et formation. Aujourd'hui, il est le siège des programmes de sciences humaines de l'IAC.

La mise en place d'une base d'assistance technique aquacole prévue dans l'accord cadre 2000-2004 avec l'IFREMER a justifié la construction du laboratoire IFREMER de Foaè (Foué). Il n'a jamais été utilisé à cet effet mais les locaux sont néanmoins occupés depuis 2011 grâce à l'installation du siège du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) devenu l'Agence Néo Calédonienne de la Biodiversité (ANCB).

La vocation actuelle du CCDTAM est de mettre au point des méthodes transférables d'élevage de poissons et de culture de micro-algues. Il s'appuie sur une ferme pilote à Tuo Cèmuhi (Touho) et il remplit pleinement sa fonction initiale.

Le lien entre la recherche et la diversification est difficile à établir. Néanmoins, on peut indiquer que la recherche appliquée en appui au développement a été en grande partie orientée vers l'amélioration des systèmes de production existants, que ce soit dans l'agriculture (IAC,

ADECAL), l'aquaculture de crevettes (IFREMER et ADECAL) ou l'exploitation minière (CNRT). Les résultats transférés peuvent être visibles en termes de gain pour les utilisateurs à l'échelle de leur entreprise sans toutefois être quantifiables à une échelle générale.

Jusqu'à présent, le transfert d'innovations a principalement favorisé le nécessaire renforcement d'activités existantes, plus qu'une réelle diversification économique.

Néanmoins, le développement d'une production de plantes endémiques ornementales au sein de la filière horticole est devenu une réalité, des perspectives se dessinent dans l'aquaculture et des potentialités sont identifiées pour les micro-algues.



Parcelles d'essais du centre des tubercules tropicaux



Bâtiment du CCDTAM

5.2. Maîtriser la ressource nickel

Depuis 1990, la province Nord a pris en charge sa compétence sur la réglementation minière et elle a adopté sa propre réglementation en actualisant le texte existant alors. La Loi organique de 1999 a ensuite attribué à la Nouvelle-Calédonie la réglementation relative au nickel. En 2009, le congrès de la Nouvelle-Calédonie a adopté le schéma de mise en valeur des richesses minières ainsi que la nouvelle réglementation associée. La province est restée compétente pour appliquer la réglementation. A ce titre, la province Nord attribue les droits miniers et autorise l'exploitation des sites. La Direction de l'Industrie des Mines et de l'Energie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC) est chargée de l'application de la réglementation en matière de mines, d'environnement industriel et de carrières pour le compte de la province Nord.

Par ailleurs, au titre du développement économique, la province Nord est devenue un acteur du nickel par l'intermédiaire de la SOFINOR qui est, dès sa création, l'outil principal de la province Nord pour la maîtrise de la ressource nickel. Le protocole d'accord du rachat de la SMSP adopté par l'assemblée de province Nord en avril 1990 en a été le premier acte. Les interventions de la province reposent actuellement sur une doctrine nickel déclinée en trois axes :

- la maîtrise de la ressource ;
- l'arrêt des exportations de minerai brut (sauf pour les entreprises calédoniennes à l'extérieur de la Nouvelle-Calédonie ou « offshore ») ;
- l'obtention de la majorité de 51 % de la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle (STCPI) dans le capital de la Société Le Nickel (SLN).

La SOFINOR est centrée sur la filière nickel depuis 2014. En application de la doctrine provinciale, le principal objectif assigné à la SOFINOR est de renforcer sa position dans les secteurs de la mine et de la métallurgie et de contribuer au développement du pays en maximisant le retour au pays de la richesse créée par la valorisation de la ressource minière. La stratégie de valorisation de la ressource mise en œuvre est basée sur :

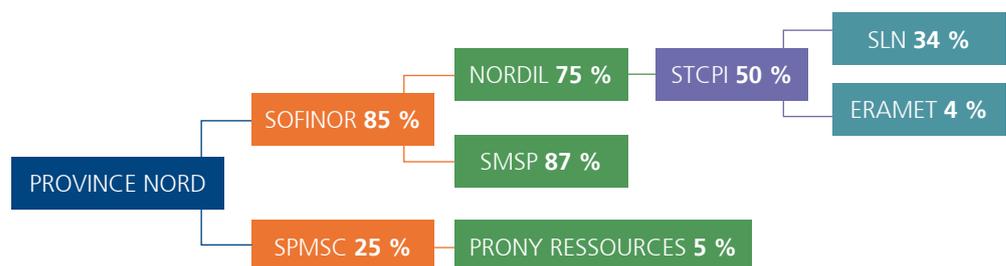
- l'optimisation de la valorisation de la ressource minière en accédant à la valeur ajoutée d'une chaîne de production intégrée verticalement,
- la transformation locale des hautes teneurs en Nouvelle-Calédonie et la valorisation du minerai à plus faible teneur offshore,
- la valorisation de sa ressource minière à travers la détention d'une participation majoritaire dans les usines métallurgiques qui transforment cette ressource et créent de la valeur ajoutée au bénéfice de la Nouvelle-Calédonie.

La SOFINOR est une holding constituée de deux entités : SMSP et NORDIL. Le développement de la Société Minière du Sud Pacifique (SMSP) est décrit dans la suite.

L'Accord de Nouméa prévoyait que l'Etat transfère le contrôle des outils de développement à la Nouvelle-Calédonie, la SLN était à ce titre implicitement incluse dans la négociation. La STCPI a ainsi été créée en 2000 afin de porter les intérêts calédoniens dans ERAMET et SLN. La participation de la STCPI dans ces deux sociétés a été apportée par l'Etat à hauteur de 7,567 milliards F.CFP pour la Province nord. NORDIL est l'entité constituée par la province Nord et la province des Iles Loyauté pour porter leurs participations dans la STCPI.

La province Nord est également actionnaire de la SAS Société de Participation Minière du Sud Calédonien (SPMSC), à hauteur de 25 %. La SPMSC est née en 2005 pour permettre aux trois provinces de participer au projet industriel de l'usine du Sud (Société Goro Nickel devenue Vale Nouvelle-Calédonie puis Prony Ressources). L'investissement provincial pour participer à cette société s'est élevé à 649 millions F.CFP en 2005 et 2006.

Les participations actuelles de la province Nord dans les sociétés minières et métallurgiques sont illustrées par le schéma.



5.2.1. Le développement de la SMSP

La SMSP est née à la fin des années 1960 pour exploiter des concessions minières dans la région de Ouaco à Bwapanu (Kaala-Gomen) et elle a été rachetée par la SOFINOR en 1990. Elle a alors poursuivi son activité d'extraction au profit de la SLN et de clients étrangers à l'exportation. A cette période, la SMSP était un « tâcheron » dépourvu de domaine minier dont l'activité consistait à exploiter, moyennant le paiement de redevances, des gisements appartenant à la SLN.

Les premières étapes de son développement ont été :

- d'établir des canaux d'exportation directs vers les clients qui étaient alors les fondeurs japonais ;
- de se constituer un domaine minier en rachetant les mines qu'elle exploitait ainsi que des entreprises en difficultés.

En parallèle, elle a mis en œuvre les moyens techniques pour améliorer l'exploitation des gisements et augmenter sa production au travers de programmes de prospection et d'équipement en matériel. La SMSP a ensuite cessé de vendre du minerai à haute teneur à la SLN pour ne pas épuiser ses gisements.

En 2000, la SMSP possédait un domaine minier important composé des centres de Ouaco, Pènyî mê Nèkètè (Nakéty), Bwaakênyî (Boakaine), Nèkô (Poya), Pum (Poum) et Kaa Wi Paa (Kouaoua) dont elle exportait le minerai.



Exploitation minière dans le Grand Nord

Dans un deuxième temps, ce patrimoine a été valorisé au travers de participations dans des opérations industrielles. L'extraction minière procure des emplois directs et indirects par ses entreprises sous-traitantes. Ce n'était cependant pas suffisant pour assurer le décollage économique souhaité et pour créer les conditions de constitution d'un pôle économique d'envergure en Province nord. La transformation du minerai en métal crée une valeur ajoutée beaucoup plus importante. De plus, alors que la grande majorité des gisements est située sur le territoire de la Province nord, les industries étaient localisées ailleurs. C'est pourquoi, dès 1994, les dirigeants de la SMSP ont commencé à rechercher des opérateurs métallurgiques



Délégation calédonienne visitant l'usine en Corée

susceptibles de construire une unité industrielle. C'est le début du cheminement de l'usine du Nord qui est détaillé dans le chapitre suivant.

La SMSP a aussi dû faire face à la diminution de la teneur en nickel de ses gisements et au risque d'épuisement rapide de ses réserves. L'abaissement de la teneur du nickel extrait était devenu une nécessité pour prolonger la durée de vie des mines et de l'entreprise. Ce minerai à plus faible teneur devait trouver de nouveaux débouchés et cela a justifié la négociation avec l'aciériste Coréen POSCO pour construire une usine en Corée du Sud. Le partenariat entre SMSP et POSCO a abouti à la création de deux sociétés dont le capital est détenu par la SMSP à 51 % et par POSCO à 49 % :

- la Société du Nickel de Nouvelle-Calédonie et Corée (SNNC) qui transforme le minerai en métal dans son usine de Gwangyang ;
- la Nickel Mining Company (NMC) qui alimente l'usine avec le minerai produit en Nouvelle-Calédonie.

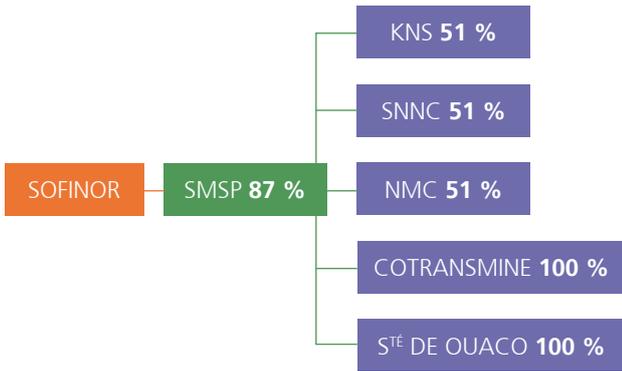
Cette part de 51 % est obtenue en échange de 49 % des titres miniers de la SMSP (hors Koniambo).

L'usine a produit son premier ferronickel fin 2008. Sa capacité initiale de 30 000 tonnes de nickel contenu a été étendue à 54 000 tonnes en 2015. Le besoin annuel de l'usine est de 3,6 millions de tonnes. L'usine assure un débouché stable pour un minerai à faible teneur (inférieur à 2 %) qui ne peut pas être transformé localement pour des raisons économiques. Afin de fournir ces volumes, la SMSP a accru son activité avec de nouveaux emplois à la clé.

L'ensemble des partenariats est synthétisé dans le schéma, il se traduit aujourd'hui par une participation majoritaire de la SMSP dans :

- une entreprise minière et métallurgique : KNS ;
- une entreprise minière : NMC ;
- une entreprise métallurgique en Corée : SNNC.

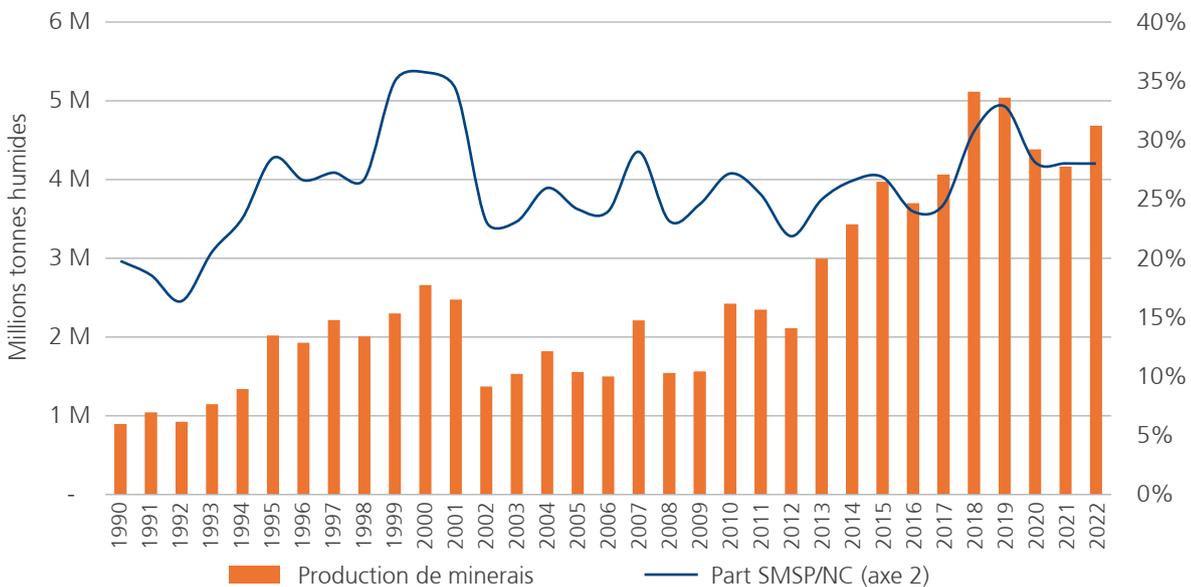
La SMSP contrôle également une société de batterie pour les besoins du groupe : COTRANSMINE ainsi que la Société de Ouaco en charge des achats, des ventes de marchandises, de l'acquisition et de la location d'immeubles du groupe.



Inférieure au million de tonnes au début des années 1990, la production de minerais ²¹ a atteint les deux millions tonnes dans la seconde partie de la décennie. Elle a ensuite reculé dans les années 2000 aux alentours d'un million et demi de tonnes avant de repartir à la hausse dans les années 2010 lorsque les deux usines sont progressivement entrées en production. Depuis trente ans, la production minière de la SMSP a plus que quadruplé alors que celle de la Nouvelle-Calédonie a triplé. La SMSP a ainsi renforcé sa place parmi les acteurs du nickel calédonien. Elle traite aujourd'hui 28 % du total extrait. La SMSP a connu des périodes économiques difficiles notamment liées à la fluctuation des cours du nickel, au début

des années 1990 et des années 2000 et elle les a surmontées. Le retard pris par la montée en puissance de l'usine du Nord a été une nouvelle source de difficultés. Pour venir en aide à la SMSP, la province Nord a accordé à la SOFINOR en 2016, une avance en compte courant d'associé de 1,2 milliard F.CFP, puis un prêt de 5,280 milliards F.CFP versée en cinq tranches entre 2016 et 2021. La SOFINOR et la SMSP sont placées en procédure de sauvegarde depuis 2021. Les plans de sauvegarde homologués par le tribunal mixte du commerce en 2022 sont en cours de réalisation, avec un étalement des remboursements de créances.

PRODUCTION MINIÈRE DU GROUPE SMSP



Production minerais (kt humides)	Moyenne triennale			
	1990-1992	2000-2002	2010-2012	2020-2022
Tonnage NC	5 266	6 865	9 268	15 717
Tonnage SMSP	954	2 168	2 293	4 409
Part SMSP/NC	18%	32%	25%	28%

21 Les volumes sont calculés sur la production annuelle de chaque site minier. Lorsque la SMSP a racheté un site ou une société exploitante, la totalité de sa production de l'année est attribuée au nouveau propriétaire (quelle que soit la date de transfert de propriété au cours de l'année).

5.2.2. La construction de l'usine du Nord

L'usine du Nord (UDN) émane de la stratégie décrite dans le chapitre précédent.

Sa réalisation a été un long chemin qui a traversé l'ensemble des mandats provinciaux. La chronologie présentée ci-dessous en rappelle les principales étapes.

1995	3 mai 1995. Vœu de l'assemblée de la province Nord relatif à l'implantation d'une usine de traitement du minerai de nickel en Province nord	2006	1^{er} septembre 2006. Habilitation du président de la province Nord à signer la charte environnementale Koniambo
1996	Engagement de la SMSP et de Falconbridge dans un projet de partenariat	2007	Septembre 2006. Xstrata Nickel, nouveau partenaire du projet Koniambo après absorption de Falconbridge
1997	« Préalable minier » pour la mise à disposition du projet, d'une ressource suffisante que seule la SLN possédait	2007	Mars 2007. Lancement des travaux de construction préparatoire
1998	1^{er} février 1998. Signature de l'Accord de Bercy entre l'Etat français, la Nouvelle-Calédonie, ERAMET, la SLN et la SMSP	2007	Octobre 2007. Décision d'Xstrata de financer et de garantir la construction de l'usine
	30 mars 1998. Approbation par la province Nord du projet d'une usine pyrométallurgique d'environ 54 000 tonnes de capacité annuelle	2008	Décembre 2007. Signature de l'accord de projet entre la SMSP, Xstrata, KNS, le gouvernement NC et la province Nord
	Août 1998. Lancement du projet industriel Koniambo	2010	Août 2008. Lancement des travaux de dragage du chenal de Vavouto
2002	Achèvement des études de préféabilité	2012	Septembre 2010. Arrivée sur Vavouto des premiers modules de l'usine fabriqués en Chine
2003	Septembre 2003. Premier Comité Koniambo	2013	Décembre 2012. Achèvement des travaux de construction de la 1 ^{ère} ligne de production
2004	Décembre 2004. Achèvement des études de faisabilité bancaire	2013	Avril 2013. Célébration de la première coulée de métal
2005	Novembre 2005. Création de la Société par Actions Simplifiées Koniambo Nickel (KNS)	2014	Mai 2013. Fusion entre Glencore et Xstrata
	Décembre 2005. Prise de décision irrévocable de construire l'usine, échange des massifs de Pum (Poum) et de Koniambo selon les termes de l'Accord de Bercy	2016	Novembre 2014. Inauguration officielle par François Hollande, Président de la République Française
	21 décembre 2005. Octroi à KNS d'une autorisation personnelle minière	2016	Décembre 2014. Incident majeur et arrêt du four n°1
		2017	Janvier 2016. Redémarrage du four n°1
			Décembre 2016. Redémarrage du four n°2 après reconstruction
			Depuis 2017. Montée en puissance progressive de la production

Des négociations laborieuses tant locales que nationales ainsi que la complexité des études, puis la succession de partenaires

internationaux expliquent ce calendrier et le retard de quelques années pris par la construction.

Inauguration de l'usine du Nord



L'accord de Bercy régissait les conditions et le processus d'échange des massifs de Pum (Poum) et de Koniambo. Le Koniambo était un gisement de taille suffisante pour y adosser une usine métallurgique mais il appartenait alors à la SLN. L'accord posait les conditions suspensives suivantes à la cession effective du massif :

- la décision de construction de l'usine du Nord formellement prise et engagée irrévocablement avant le 31 décembre 2005 ;
- la justification de commandes fermes d'équipements, matériels et prestations destinés à la réalisation de l'usine pour un montant au moins égal à 100 millions USD ;
- une étude de faisabilité probante.

L'accord tripartite conclu entre SMSP, Falconbridge et SOFINOR posait le fondement du projet :

- SMSP détient 51% du capital de la co-entreprise KNS, en apportant le gisement du Koniambo, son expertise professionnelle et son implantation locale.
- Falconbridge détient 49% du capital de la co-entreprise et il est le partenaire financier et industriel. Il finance les études de faisabilité, il se porte garant du financement du projet et de la bonne exécution de la construction.

Fin 2022. KNS employait 1 250 salariés et les emplois indirects de sous-traitance sont estimés à 400

Le massif du Koniambo n'est pas apporté en garantie du financement et il ne peut donc pas être hypothéqué.

La SMSP a participé directement au financement du projet industriel à hauteur de 20 milliards F.CFP par l'intermédiaire d'un prêt de l'Agence Française de Développement (AFD) et de la Caisse d'Épargne Ile de France, communément appelé « dette junior ». Ces prêts sont eux-mêmes garantis par la province Nord.

Dans le but d'optimiser les retombées du projet dans tous les domaines, la province Nord a mis en œuvre un dispositif spécifique d'accompagnement.

Le Comité Koniambo associe les partenaires institutionnels afin d'arrêter les orientations stratégiques du projet, suivre son déroulement et statuer sur son accompagnement. Il réunit le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la

province Nord, l'Etat, les communes de VKP, le Sénat Coutumier, la SMSP, KNS, la SOFINOR, l'ICAP, le Comité Environnemental Koniambo.

La Cellule Koniambo était chargée d'animer en transversalité avec les services provinciaux, les travaux sur les thématiques relevant de l'emploi et de la formation, du recours à la main d'œuvre étrangère, du développement économique, du transport,

de la maîtrise du foncier, du logement, de l'aménagement ou de l'urbanisme.

Construction de l'usine du Nord



Première coulée officielle à l'usine du Nord

Pour faire face à l'ampleur inédite du projet, de outils nouveaux ont été temporairement mis en place. La « conférence de la main d'œuvre étrangère » avec la Direction du Travail et de l'Emploi analysait les besoins exprimés pour encadrer les demandes de main d'œuvre étrangère et maximiser le recours à la main d'œuvre locale. Un programme spécifique de formations pour la construction et l'exploitation de l'usine du Nord a aussi été mis en œuvre dès le démarrage du projet. Le travail du Bureau des Entreprises du Nord et de l'association Entreprises Calédoniennes pour le projet Koniambo (ECKO) favorisait l'accès des entreprises locales aux marchés, par une préparation en amont la plus anticipée possible.

Le plan REACTION (pour « REussir l'Après construction ») a ensuite consisté à accompagner la démobilisation des entreprises et de leurs salariés locaux dont l'intervention contractuelle était limitée à la phase de construction de l'UDN. Durant la phase de construction et jusqu'en fin 2014, la valeur cumulée des retombées pour les entreprises calédoniennes s'est élevée à 181,3 milliards F.CFP. La répartition par cercle géographique est indiquée dans le tableau.

RETOMBÉES UDN 2005-2014 (Source KNS)

Localisation	Valeur (Mds F.CFP)	Part
VKP	70,6	39%
P. Nord hors VKP	18,4	10%
P. Sud	93,3	51%



Coutume de remerciements pour l'usine du Nord

La maximisation de l'emploi a aussi porté ses fruits comme le précise le tableau.

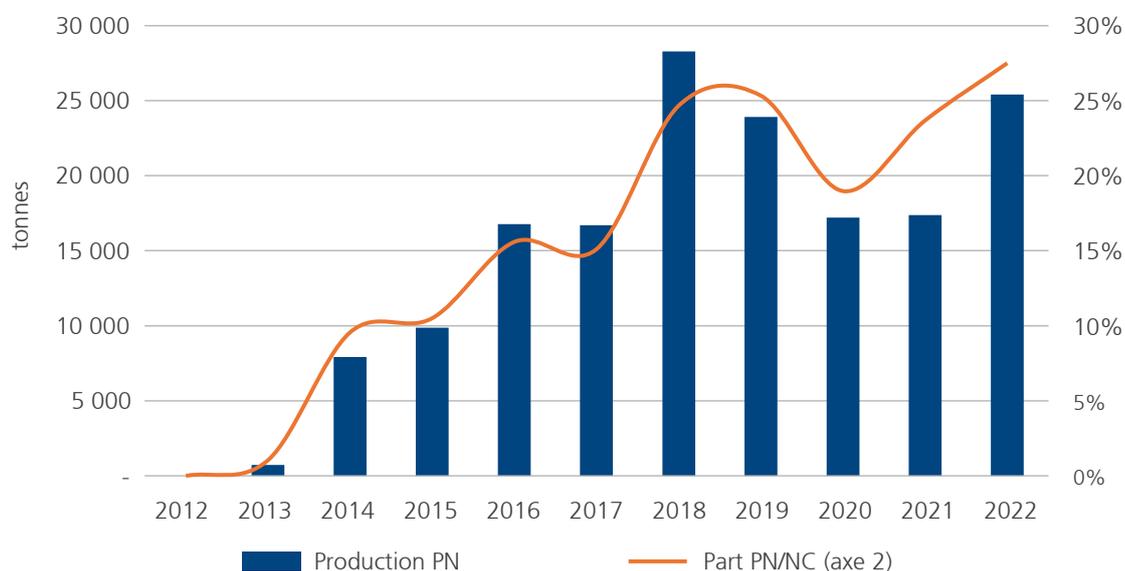
EFFECTIF MENSUEL MOYEN (Source KNS)

Origine	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total	529	949	2 251	5 382	6 027	4 953	2 577
VKP	277	499	808	830	840	970	1 414
PN hors VKP	60	107	359	589	525	425	369
Reste NC	108	166	410	807	867	573	392
Taux emploi NC	84%	81%	70%	41%	37%	40%	84%

La succession de difficultés techniques a freiné la montée en puissance de la production métallurgique de KNS. La production maximale a été obtenue en 2018 avec 28 300 tonnes de métal. Le redressement en 2022 a permis d'atteindre de 25 400 tonnes, ce qui représente 27 % de la production totale calédonienne.

La modification technique majeure opérée sur les deux fours (inversion de polarité des électrodes) au premier trimestre 2023 laisse espérer une reprise durable de la croissance. Fin 2022, KNS employait 1 250 salariés et les emplois indirects de sous-traitance sont estimés à 400.

PRODUCTION MÉTALLURGIQUE EN PROVINCE NORD



5.3. Préserver l'environnement naturel

A partir de 1990, la province Nord a pris en charge les compétences précédemment exercées par le Territoire en matière de protection de l'environnement ainsi que de manière spécifique la réglementation des installations classées et son application.

Au cours des premières années, l'action provinciale était mineure et sporadique si l'on exclut l'aménagement des cours d'eau.

Le premier colloque sur l'environnement en 1998 et le diagnostic préalable établi a posé les bases de futurs programmes d'actions structurés.

Les interventions sont désormais organisées en quatre axes :

- **la protection et la valorisation**, à toutes les échelles, des espèces remarquables aux espaces à enjeux en passant par les habitats et la lutte contre les espèces envahissantes ;
- **la maîtrise des impacts des activités humaines** par le traitement des déchets, la lutte contre les feux, la mobilisation des acteurs ou encore la maîtrise de l'énergie ;
- **la protection contre les risques naturels** qui comprend l'aménagement des cours d'eau et celui du littoral ;
- **La gestion des ressources naturelles** et notamment de la ressource en eau.

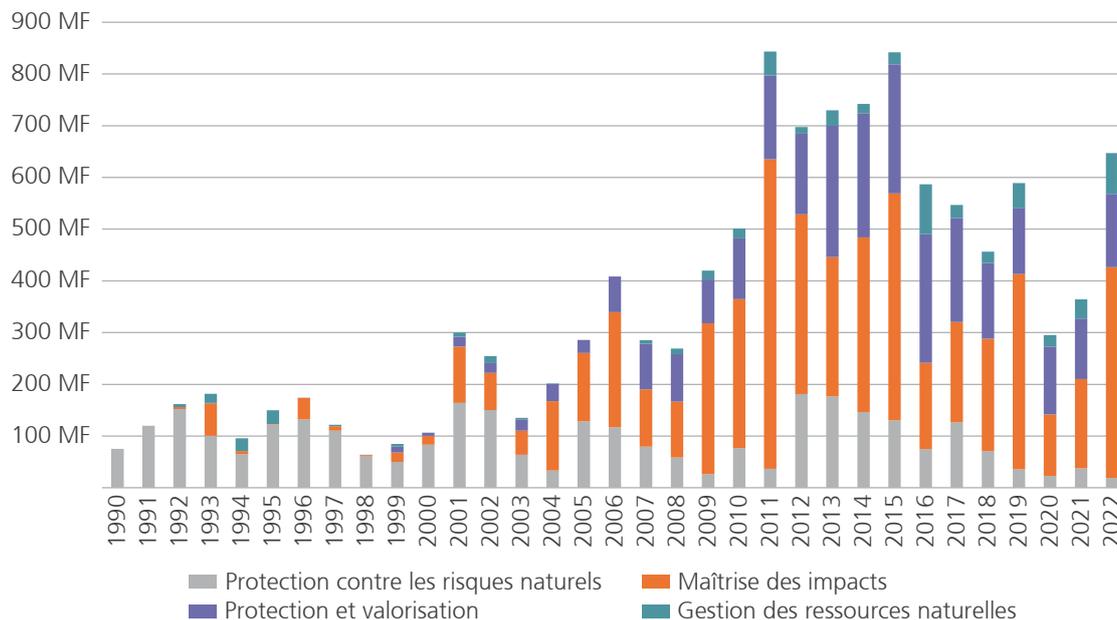
A la fin de années 2000, les outils en faveur de la protection de l'environnement se sont aussi développés

La participation des populations dans les actions de gestion est systématiquement recherchée. En effet, chaque communauté locale exerce déjà une gestion de son espace et dispose, de ce fait, de droits sur son environnement terrestre ou marin qu'il faut reconnaître avant d'engager une action de protection. Les programmes s'accompagnent d'études scientifiques pour combler progressivement les lacunes de connaissance.

L'évolution des moyens consacrés à ces différents axes, illustrée par le graphique est représentatif de la construction progressive de l'action provinciale en matière de protection de l'environnement. L'évolution du contenu opérationnel de ces programmes est décrite dans la suite du rapport.

A la fin de années 2000, les outils en faveur de la protection de l'environnement se sont aussi développés. **Le premier code de l'environnement** a été adopté en octobre 2008. Initialement écrit à droit constant sur la base de textes existants parfois anciens, il a depuis fait l'objet de nombreux compléments et révisions (déchets, ICPE, chasse, pêche, etc.). La réorganisation de la Direction du Développement Economique et de l'Environnement (DDE-E) en 2010 a orienté les missions de certains services vers la protection des milieux naturels et constituée la Brigade de Gardes Nature (BGN).

DÉPENSES PAR PROGRAMMES ENVIRONNEMENTAUX



5.3.1. La protection des espaces naturels

Les aires protégées marines et terrestres ainsi que les sites inscrits au patrimoine mondial

forment le socle de la stratégie provinciale de protection des espaces naturels. Certains sites sont réglementairement classés conformément au code de l'environnement et d'autres font l'objet d'une attention particulière pour leurs caractéristiques remarquables sans disposer de statut juridique. La participation des populations locales est recherchée dans tous les cas pour aboutir à la mise en œuvre des actions de gestion.

En 1990, il existait quatre réserves en Province nord : Celle du Mont Panié créée en 1950, l'île de Pam (1966), l'Aoupinié (1975) et l'étang de Koumac (1989). Cependant, elles ne disposaient que d'une protection administrative et aucune mesure de gestion n'était mise en œuvre. Ces réserves ont été reclassées et leur statut a été mis en conformité avec les dispositions du code de l'environnement en 2008.

Les surfaces des réserves marines ont ensuite progressé avec la création de celle de Nékoro en 2000 puis celles de Hienghène et de Pweevo (Pouébo) en 2009 et enfin celle de Kangunu à Vook (Voh) en 2014.

L'inscription des lagons et récifs de Nouvelle-Calédonie au patrimoine de l'UNESCO en 2008 a marqué un nouvel élan. Deux des cinq sites sont situés en Province nord : le Grand Lagon Nord et la Zone Côtière Nord Est qui couvrent une surface d'un million d'hectares. Ce classement engage à maintenir l'intégrité du bien. Pour atteindre cet objectif, il a été convenu de travailler avec les populations dans le cadre d'une cogestion à l'échelle communale. Ce mode de gestion participatif se matérialise par la création de comités et l'élaboration de plans de gestion.



Aire marine protégée à Hienghène

Les aires protégées marines et terrestres ainsi que les sites inscrits au patrimoine mondial forment le socle de la stratégie provinciale de protection des espaces naturels

Dans le domaine terrestre, l'aire du Mont Panié a fait l'objet de premières actions à la fin des années 1990 avec des partenaires extérieurs, notamment en termes d'animation pour favoriser l'implication des populations locales. Cette dynamique aboutit à la création de l'Association pour la Conservation en Cogestion du Mont Panié, Dayu Biik en 2004. Depuis 2009, un partenariat est conventionné entre la province Nord et Dayu Biik et le premier plan de gestion a été adopté pour la période 2012-2016. L'extension de la réserve et sa nouvelle dénomination Thönyë ont été votée par la province Nord en octobre 2022. Sa superficie a été portée de 5 490 ha à 10 918 ha.

La carte suivante localise l'ensemble des différents espaces protégés.

Les niveaux de protection sont classés en trois catégories, le plus élevé P1 combine

une protection juridique au titre du code de l'environnement et un plan de gestion. Les sites en P2 n'ont qu'une protection juridique, quelques actions ponctuelles peuvent toutefois y être entreprises. P3 correspond au patrimoine mondial. Pour celui-ci, des plans de gestion sont approuvés dans cinq communes sur sept et les deux autres sont en élaboration, mais les dynamiques communales sont très variables. Fin 2022, la dynamique d'action est élevée à Tuo Cèmuhi (Touho) et Pwèedi Wiimîâ (Poindimié), faible à Hienghène, Dau Ar (Bélep) et Pum (Poum) et en sommeil à Ouégooa et Pweevo (Pouébo).

Après une quinzaine d'années d'expérience pour les plus anciens sites, une stratégie provinciale sur la gouvernance des espaces protégés marins et terrestres est en préparation afin notamment de poser un cadre commun de cogestion et de répartition des responsabilités entre la collectivité et les acteurs locaux.

Actions de protection au Mont Panié



LES ESPACES À ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



Les actions de protection des habitats terrestres se concentrent sur les **forêts sèches** dont la province soutient le programme de conservation depuis sa création en 2001 et qui est intégré à l'Agence Néo-Calédonienne de la Biodiversité (ANCB, ex CEN) depuis 2012. Cet écosystème résiduel couvre environ 2 200 hectares en Province nord. Il est fragmenté en de nombreuses parcelles et il est soumis à de fortes pressions anthropiques (feu, défrichage et urbanisation) et biologiques (plantes envahissantes et animaux nuisibles). Les périmètres de forêts clôturées des quatre sites prioritaires que sont Piidai (Pindaï), Nékoro, Malhec et Tiéa ont une surface de 328 hectares. Le site de Pindaï fait l'objet de replantations régulières depuis quelques années en fonction des financements disponibles.

La protection des habitats bénéficie à la **protection des espèces** qui y vivent. Des actions supplémentaires sont mises en œuvre pour certaines espèces en danger. Elles prennent la forme de travaux spécifiques à la province (roussettes, sternes néréis) ou d'une participation à des programmes à l'échelle calédonienne (dugongs, tortues marines).

Le soutien à l'association Endemia depuis 2014 lui permet d'actualiser le statut de conservation de la flore et de mettre à jour la liste rouge de la flore menacée. Ce statut est une base reconnue mondialement pour les opérations de conservation, la définition des réglementations, ou les stratégies de financement de la conservation.

Les menaces qui pèsent sur la biodiversité terrestre à cause des espèces envahissantes (en particulier les cerfs et les cochons) et des incendies sont de grande ampleur et elles ont un impact potentiel sur tous les espaces provinciaux. L'intervention provinciale est calibrée en fonction des moyens disponibles et se situe à une échelle réduite. Les premières actions relatives aux espèces envahissantes ont débuté à la fin des années 2000. Elles ont porté sur des études et des opérations pilotes dans des sites à fort enjeu écologique (notamment le Mont Panié). La province contribue aussi techniquement et financièrement aux travaux de l'ANCB en la matière.



Garde nature

Les moyens consacrés aux actions décrites ci-dessus ont fortement progressé depuis les années 2010, en cohérence avec les nouveaux outils mis en œuvre. Les dépenses totales se répartissent en faveur des espaces à enjeu (35 %), puis pour les habitats et les espèces remarquables à un même niveau (20 % chacun).

L'accroissement des surfaces protégées est extrêmement important dans le domaine marin puisque en 2022, plus des trois-quarts de cet espace provincial bénéficient d'une protection.

Dans le domaine terrestre, l'accroissement est réel mais faible, les surfaces protégées ne représentent qu'une part minime de l'espace provincial.

En parallèle, les connaissances scientifiques sur la biodiversité et les écosystèmes ont progressé.

L'objectif C11 d'Aichi²² prévoyait la conservation d'ici à 2020, d'au moins 17 % des zones terrestres et 10 % des zones marines et côtières. Cette référence est largement dépassée pour les milieux marins et elle est encore éloignée pour les espaces terrestres.

DÉPENSES MOYENNES ANNUELLES (MILLIONS F.CFP)

Actions	1990-1999	2000-2009	2010-2022
Espaces à enjeu		15	64
Espèces envahissantes		1	23
Espèces remarquables	0,6	10	36
Habitats remarquables	0,8	17	29
Soutien acteurs (ANCB)			29
Autres		2	
Total	1,4	45	181

Domaine	Surface protégée (Ha)	1990		2022	
		Ha	Part surf. PN	Ha	Part surf. PN
Terrestre	Totale	11 316	1,2%	16 744	1,8%
	dont code envir.	11 316	1,2%	16 744	1,8%
	dont gérée	0	0%	10 918	1,2%
Maritime	Totale	53	0,006%	1 011 992	77,1%
	dont code envir.	53	0,006%	16 340	1,2%
	dont gérée	0	0%	1 011 939	77,1%



Action de sensibilisation dans la mangrove à Tuo Cèmuhi (Touho)

L'accroissement des surfaces protégées est extrêmement important dans le domaine marin puisque en 2022, plus des trois-quarts de cet espace provincial bénéficient d'une protection

22 Le Sommet de Nagoya sur la biodiversité d'octobre 2010 a adopté le Plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique ou « Objectif d'Aichi »

5.3.2. La maîtrise des impacts des activités humaines



Classe verte à Wēté (Ouaté)

Dans le domaine des déchets, les communes ont la responsabilité de la collecte, du tri et du traitement des ordures ménagères et assimilées. Pour sa part, la province Nord a la responsabilité de la gestion de tous les autres déchets produits sur son territoire, de l'organisation des filières de valorisation, de la mise en place de la réglementation notamment des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et du contrôle du respect des réglementations.



Inauguration de la déchetterie de Puum (Puum)

C'est à ce titre que la collectivité s'est dotée d'un schéma provincial en fin d'année 2012 afin de mettre en place une politique cohérente de gestion des déchets en partenariat avec les communes. En effet, le « tout à la décharge » prévalait alors majoritairement et seules les communes de Koumac et Bwapanu (Kaala-Gomen) étaient dotées d'une Installation de Stockage des déchets (ISD) répondant à des normes environnementales.

Ce premier schéma fixait l'atteinte des résultats suivants :

- 100 % des déchets collectés traités dans des installations aux normes ;
- 100 % de la population collectée (porte à porte ou point d'apport volontaire) ;
- une facturation aux usagers du service de gestion des déchets en place dans chaque commune ;
- un tri et une valorisation réalisés pour six filières réglementées ;
- une réduction des déchets fermentescibles enfouis, par la promotion du compostage individuel et collectif.

Sa mise en œuvre s'appuyait sur deux piliers :

- une organisation géographique des équipements : Quatre ISD à raison d'une par ETH, des centres de transits et de tri avec déchetterie dans les communes non équipées d'ISD, des points d'apport volontaire dans les endroits difficiles à collecter en porte à porte ;
- un effort de mutualisation des moyens pour la gestion des ISD, la collecte des déchets et la gestion des autres centres.

Le schéma provincial a été actualisé en 2020. Les objectifs formulés échéance de 2023 sont désormais les suivants :

- 100% des dépotoirs communaux fermés ;
- 100% de la population a accès à un service de traitement aux normes ;
- la réduction de 50% des déchets fermentescibles à l'enfouissement ;
- l'atteinte d'un taux de 80 % d'abonnement à la redevance déchets ;
- la mise en place de nouvelles filières de tri et de valorisation de déchets.



Visite de l'ISD à Tuo Cèmuhi (Touho)

La carte illustre la situation des équipements en fin d'année 2022.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS - SITUATION 2022



Trois ISD sur quatre sont en service, le quatrième le sera en fin d'année 2023. Dix communes ont fermé leurs dépotoirs dont cinq sont réhabilités. La mise en service de l'ISD de la Plaine des gaïacs et des déchetteries communales entrainera la fermeture des dépotoirs des Espaces de l'Ouest. En plus des communes de cette ETH, les trois communes Dau Ar (Bélep), Ouégoa et Waa wi Luu (Houailou) utilisent encore leur dépotoir municipal en 2022.

Le code de l'environnement a instauré en 2012 **les filières de gestion des déchets règlementés** avec l'introduction de la responsabilité élargie des producteurs. Les cinq filières alors mises en place sont les huiles usagées, les piles et accumulateurs usagés, les accumulateurs au plomb usagés (batteries), les Véhicules Hors d'Usage (VHU), les pneumatiques. Celle des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) est adoptée depuis 2021.

Cette réglementation oblige les importateurs et fabricants locaux de ces produits à assurer la collecte, le traitement des déchets générés et à financer le système. Cette responsabilité est actuellement déléguée à l'éco-organisme TRECODEC.

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) est le partenaire de la province Nord dans la mise

en œuvre du schéma et les communes bénéficient d'un accompagnement technique et financier (études techniques spécifiques, formation, etc.). D'autres projets conformes au schéma sont aidés, ils visent la réduction des déchets à la source (compostage ou vente en vrac par exemple), l'information et la sensibilisation ainsi que le tri et la valorisation (collecte de textile, ressourcerie par exemple).

Le traitement des rejets d'eaux usées, hors installations individuelles, est effectué par les communes. La province a participé à la mise en place de dispositif d'assainissement (lagunes ou stations de traitement) en apportant une aide financière à certaines communes. Elle a également construit les lagunes de Xapecedeaxate (Païamboué) lors de l'installation du lotissement du même nom et de l'hôtel de province. Cette infrastructure gérée par la province a été agrandie en 2014-2015. En 2021, les lagunes ont été cédées au SIVOM VKP.

Dans le cadre de la lutte contre les feux, la prévention, grâce à la sensibilisation du public sur les conséquences des incendies a été menée régulièrement depuis 1993. Le financement de l'intervention des hélicoptères bombardiers d'eau a été mis en place en 2001 et jusqu'en 2021. En 2022, la province n'a pas renouvelé le marché, considérant que les interventions

relevaient davantage de la sécurité civile (de compétence de la Nouvelle-Calédonie) que de la protection de l'environnement. La province Nord a par ailleurs accompagné des études sur l'usage du « feu utile » et des projets pilotes relatifs à sa maîtrise pour l'agriculture et la chasse en tribus.

La sensibilisation de la population dans le domaine de l'environnement est un axe important. Le Centre d'Initiation à l'Environnement (CIE) est le partenaire privilégié dans tous les domaines (les déchets, la découverte des milieux, l'eau, etc.) et en particulier en direction du public scolaire. Le soutien à l'association est continu depuis 1997.

La collectivité a adopté son Plan Climat Energie (PCEPN) en 2019. Elle prévoit d'intervenir à trois niveaux : celui relevant de sa responsabilité directe, celui relevant de ses compétences réglementaires et celui relevant de l'animation du territoire. En matière de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments de son patrimoine, les premiers équipements photovoltaïques ont été installés en 2021.

Les actions décrites ci-dessus ont été mises en œuvre de manière structurée au début des années 2000 et les moyens consacrés se sont développés ensuite. Le traitement des déchets ménagers représente 36 % des dépenses totales devant l'assainissement (33 %) et la lutte contre les feux (23 %).

Les résultats sont probants pour les déchets ménagers ou dangereux dont une part croissante est traitée dans des équipements ou selon des procédés aux normes. Il reste encore du chemin pour que cela soit opérationnel dans toutes les communes mais la mise en service de l'ISD des Espaces de l'Ouest va accélérer le mouvement.

Les résultats sont probants pour les déchets ménagers ou dangereux dont une part croissante est traitée dans des équipements ou selon des procédés aux normes

Les feux non maîtrisés présentent toujours un risque élevé d'atteinte à l'environnement dès que les conditions météorologiques sont favorables à leur propagation. Ainsi, en 2019 qui est la dernière année de sécheresse marquée, les 2 500 incendies répertoriés ont brûlé 40 300 hectares en Province nord. Certains feux ont impacté des périmètres de protection de captage AEP, des aires protégées ainsi que sites de présence de plantes classées en danger d'extinction.

De son côté, la prise en compte de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation au réchauffement climatique en sont encore au stade préliminaire.

Domaine d'intervention	Dépenses moyennes annuelles (M. F.CFP)		
	1990-1999	2000-2009	2010-2022
Altération des milieux / feux	1	35	66
Assainissement eaux usées	12	39	87
Déchets	1	39	125
Mobilisation des acteurs	1	10	11
Maîtrise de l'énergie			10
Autres		1	4
Total	15	124	303



5.3.3. La protection contre les risques naturels

Dès 1990, la province Nord a réalisé **des travaux d'aménagement de cours d'eau** en continuité des programmes territoriaux précédents. La gestion des cours d'eau a été formellement déléguée par le Territoire à la province Nord en 1997 à sa demande. Le périmètre de la délégation s'étend sur les prélèvements d'eaux superficielles ou souterraines, l'entretien du lit et la protection des berges, leur modification et l'extraction de matériaux. Les travaux sur les cours d'eau sont orientés sur le maintien de leur capacité d'écoulement et la protection contre les crues.

La province a exercé cette délégation en s'adaptant aux conditions imposées par la Nouvelle-Calédonie et notamment à ses allocations de budget.

Dans la suite du bilan de la délégation réalisé en 2019 et en l'absence de succès dans la recherche d'une révision des modalités de mise en œuvre, la province Nord a demandé son abrogation fin 2020.

562 opérations ont été conduites sur les cours d'eau de 1990 à 2018. L'ensemble des travaux et études a représenté une dépense de 2,463 milliards F.CFP depuis 1990.

L'érosion du littoral est un phénomène naturel qui est accentué par l'activité humaine à certains endroits. Le recul du trait de côte est aggravé par l'occurrence ou la gravité des phénomènes climatiques extrêmes et par l'élévation du niveau de la mer en conséquence du changement climatique. Lorsque les infrastructures et les activités humaines sont menacées, ce phénomène devient problématique. C'est en particulier le cas sur la côte Est où le relief escarpé a conditionné l'implantation de l'habitat et des aménagements sur une mince frange littorale.

L'inventaire des sites prioritaires conduit en 2012, et actualisé depuis, détermine les études et travaux qui sont réalisés chaque année. Une somme de 212 millions F.CFP a été dépensée depuis 2012 pour réduire l'érosion du littoral. Dans le même temps, la prise de conscience sur la nécessité d'un « recul stratégique » consistant à ne plus réaliser d'installations trop proches de la mer se développe dans certaines zones.



Protection du littoral à Tuo Cèmuhi (Touho)

5.4. Favoriser l'insertion des Kanak dans l'économie

5.4.1. Le développement des terres coutumières

D'une surface de 251 000 ha, les terres coutumières couvrent 25,5 % du territoire provincial.

Les terres coutumières sont d'abord le lieu de vie d'une grande partie de la population puisque 31 000 habitants résident en tribus en 2019, soit 62 % de la population. L'amélioration des conditions de vie (adduction en eau, habitat, etc.) y est exposée dans les chapitres précédents.

Ce présent volet cible l'activité économique sur terres coutumières. En effet, l'aménagement et le développement des terres coutumières est une orientation politique donnée au rééquilibrage territorial.

Les outils d'appui au développement permettent de soutenir les porteurs de projets quel que soit le statut de la terre, dès lors que la situation foncière est claire et formalisée. Le Fonds de Garantie Nord a été mis en place notamment pour favoriser le développement d'entreprises sur terres coutumières, afin de renforcer la garantie des emprunts. Il a joué son rôle puisque plus de la moitié des prêts ADIE et surtout 80 % des prêts bancaires « classiques » avalisés le sont pour des projets localisés sur ces terres.

FGN 2014-2022	Sur terres coutumières		% total FGN	
	Nbre Prêts	Montant (M. F.CFP)	Nbre Prêts	Montant
ADIE	2 104	951	55%	52%
Banques	137	770	81%	67%
Total	2 241	1 721	56%	58%

La richesse créée par ces entreprises en terres

coutumières a fortement augmenté. (...) leur part dans l'économie provinciale a plus que doublé

Une étude interne conduite en 2022 a mesuré le poids économique des terres coutumières en Province nord. Ses résultats indiquent une augmentation régulière et constante depuis 2000, du nombre d'entreprises qui y ont leur siège et du nombre de celles qui sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS). La richesse créée par ces entreprises (valeur ajoutée) a fortement augmenté au fil du temps.

Enfin, leur part dans l'économie provinciale a plus que doublé. En 2019, elles employaient environ 1 500 personnes et elles ont versé 1,8 milliard F.CFP de salaires. L'entrepreneuriat sur terres coutumières est donc indéniablement en croissance.

Entreprises sur terres coutumières	2000		2019	
	Valeur	Part du total	Valeur	Part du total (*)
Nbre marchandes	2 289	48%	3 531	49%
Nbre déclarantes IS	39	15%	328	36%
Chiffre d'affaires (Mds F.CFP)	2 088	9%	11 811	21%
Valeur ajoutée (Mds F.CFP)	631	12%	4 508	25%
Salaires versés (M F.CFP)	Nd	Nd	1 800	21%

(*) Le total porte sur tout type de foncier et hors KNS

En termes d'aménagement, les terres coutumières constituent une opportunité pour réguler le prix du foncier, réduire la pression exercée sur le foncier de droit commun et ses conséquences, lisser la charge foncière pour les investisseurs, tout en participant à la mise en œuvre de la politique en matière de rééquilibrage.

L'aménagement sur terres coutumières demande un temps de concertation avec les représentants coutumiers qui en manifestent l'intérêt. Ce temps de maturation qui précède la décision est indispensable pour que les coutumiers s'accordent sur une vision globale de la valorisation de leur territoire.

Au-delà des usages « traditionnels » pour des projets économiques ou d'habitat individuel, la province soutient au cas par cas les initiatives sur terres coutumières pour des usages nouveaux que sont l'immobilier d'entreprises et l'habitat locatif. L'aménagement des terres coutumières se limite pour l'instant à un nombre restreint de projets mais le Parc d'aménagement et de développement ou PAD de Bako (Baco) et la zone artisanale de Bako (Baco) à Koohné (Koné) sont l'illustration contemporaine de l'intégration des terres coutumières dans le développement urbain. Le PAD de Bako (Baco) permet de mettre

en valeur les terres des clans de la tribu tout en répondant aux besoins en terrains et en locaux des investisseurs attirés par le développement de la zone VKP. D'une superficie de 48 hectares, il est géré par une société civile immobilière. Sa situation stratégique a attiré l'implantation de plusieurs entreprises : agence bancaire, centre commercial, station-service, etc.

De son côté, la collectivité, a implanté certains équipements publics sur terres coutumières. C'est le cas pour l'écomusée du café et de la résidence des jeunes travailleurs à Vook (Voh) ainsi que du cinéma à Koohné (Koné).



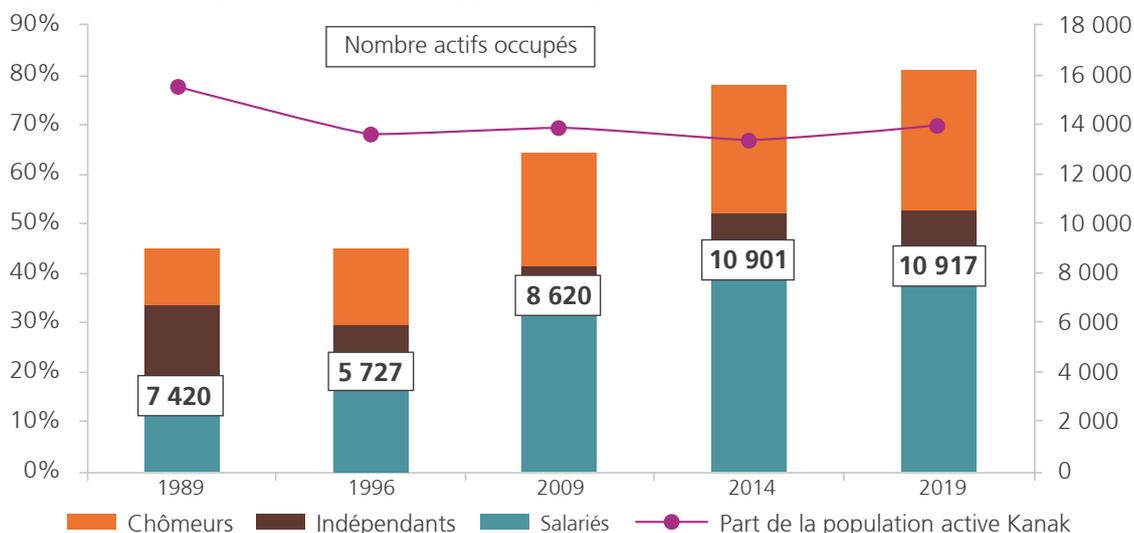
Résidence des jeunes travailleurs de Vook (Voh)

5.4.2. L'accès à l'emploi et aux activités économiques

Le développement économique a favorisé l'insertion économique des populations du Nord. La part des Kanak dans la population active a augmenté de 80 % en 30 ans. C'est dans le salariat que l'évolution est la plus importante puisque le nombre de personnes a été multiplié par 2,7. Ce taux est légèrement supérieur à l'augmentation globale du

nombre de salariés de 1989 à 2019 (X 2,5). La progression est moins marquée pour les travailleurs indépendants mais elle est positive. Si l'on exclut 1989 (où 3 300 agriculteurs non marchands sont recensés dans cette catégorie), l'évolution est de 57 % de 1996 à 2022 contre 76 % pour l'ensemble de la population sur la même période.

LES KANAK DANS LA POPULATION ACTIVE EN PROVINCE NORD





Equipe salariée du GIE Meru à Pwèedi Wiimiâ (Poindimié)

La part des Kanak dans la population active a augmenté de 80 % en 30 ans

Les Kanak représentent environ 70 % de la population active de la Province nord et ce taux est resté stable depuis 1996.

Leur part est moindre dans la population active en emploi (elle oscille entre 60 et 64 % selon les années) et elle est en revanche plus élevée parmi les chômeurs (entre 86 et 89 % en fonction des années). L'accès à l'emploi reste donc plus difficile que pour les autres communautés. Les raisons sont probablement à rechercher dans l'éloignement du domicile aux bassins d'emplois et dans le niveau de qualification dont l'insuffisance est un facteur de plus forte exposition au chômage.

5.4.3. La persistance des activités traditionnelles

Les recensements de la population ne permettent pas de donner une image complète de la réalité de l'activité en tribu car une personne est dite « inactive » si elle ne perçoit pas de rémunération en contrepartie de son activité et l'économie non monétaire n'est pas mesurée. Elle a en revanche été appréhendée par l'étude conduite en 2011 par l'IAC.

Cette étude montre que la quasi-totalité des familles en tribu conserve des activités agricoles.

En Province nord, chaque famille dispose d'environ deux champs qui sont le plus souvent de petite taille (73 % ont une surface inférieure à 25 ares et parmi eux un tiers est en dessous de 5 ares). La surface totale des champs cultivés en Province nord (culture, verger, cocoteraie) s'élevait à 1 600 Ha en 2010.

Les revenus non-monétaires des ménages issus des activités agricoles et d'élevage, de la chasse et de la pêche sont importants, de l'ordre d'un tiers des revenus totaux. Le volume de production agricole est évalué à 16 400 tonnes dont 2 100 tonnes sont commercialisées. Le produit de leur vente était de 520 millions F.CFP.

L'activité agricole en tribu demeure toujours présente et elle reste un point d'ancrage important pour une partie de la population. Cette agriculture multifonctionnelle continue ainsi à assurer un rôle social important. Combinée à d'autres activités, elle permet aux personnes qui le souhaitent de s'inscrire dans les circuits économiques. Il en est de même de la pêche artisanale. Enfin, les activités traditionnelles ont

démonstré leur capacité de résilience, notamment lors de la crise sanitaire de 2020 et 2021.

Les revenus non-monétaires des ménages issus des activités agricoles et d'élevage, de la chasse et de la pêche sont (...) de l'ordre d'un tiers des revenus totaux



Champ traditionnel en tribu